

L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

QUATRIÈME ANNÉE, Nos 21 et 22
Montréal, 5 et 20 août 1940

Encore le divorce

par le R. P. M.-Ceslas FOREST, O. P.

Doyen de la faculté de Philosophie de l'Université de Montréal

Trente bills de divorce ont été présentés, cette année, au Parlement fédéral. « Montre en main, a déclaré M. Hansell, j'ai constaté qu'il a fallu moins de douze minutes pour que ces trente bills de divorce fussent adoptés en deuxième lecture après examen en comité. Nous reconnaissons, cela va de soi, que l'adoption de ces mesures, vu qu'elles sont toutes les mêmes, devient une question de routine. Il se peut aussi que le comité des divorces de l'autre Chambre les considère comme question de routine également. »

Le débat contre « cette législation putride » avait été amorcé par M. Jean-François Pouliot. Plusieurs députés ont joint leur protestation à la sienne. C'est alors que le T. H. M. Mackenzie King s'est levé et a fait à la Chambre la déclaration suivante dont la gravité n'échappera à personne: « Il nous est arrivé à divers intervalles d'assister à un débat du genre de celui qui a lieu cet après-midi. Il y a quelques années à peine, un débat de ce genre eut quelques bons résultats en aboutissant à la création de nouvelles cours de divorce dans certaines provinces. Le gouvernement d'alors, ainsi que les honorables députés, espérait, je crois, que toutes les provinces suivraient cet exemple. Il n'en reste plus qu'une où il n'y a pas de tribunaux de divorce, et peut-être la discussion de cet après-midi contribuera-t-elle dans une certaine mesure à en faire établir prochainement dans cette province. »

La province à laquelle M. le premier ministre fait allusion est la province de Québec. C'est la seule où le mariage soit encore indissoluble. Et, comme l'établissement de tribunaux de divorce relève exclusivement du Parlement fédéral, le souhait exprimé ici par M. Mackenzie King pourrait sembler une menace si nous ne savions par ailleurs quel respect il professe pour l'opinion de diverses provinces, surtout en matière religieuse. Cette opinion s'est exprimée publiquement et officiellement, dans une lettre collective des évêques de la province de Québec, le 2 février 1930. Nous en détachons les passages suivants: « Si Nous élevons la voix, écrivent d'abord nos évêques, c'est avec la pleine conscience d'exercer un droit sacré et imprescriptible. Pour l'immense majorité de cette province, le mariage demeure, aujourd'hui comme aux siècles passés, un sacrement, une chose par conséquent qui relève — en tout ce qui regarde le lien — non pas du pouvoir temporel des États, mais du pouvoir divin de l'Eglise. Nos législateurs peuvent ne pas partager tous cette conviction; Nous croyons qu'elle s'impose à leur respect. L'histoire leur dira d'ailleurs que jamais la famille n'a connu une plus grande cohésion et une plus grande stabilité qu'aux jours où la législation civile s'harmonisait avec la législation ecclésiastique... »

« C'est donc avec l'assurance de servir les intérêts du pays, tout autant que ceux de la religion, que Nous venons vous rappeler, Nos très chers Frères, avec la doctrine indéfectible de l'Eglise sur l'indissolubilité du mariage chrétien, les directions données par le Concile plénier du Canada, directions qui doivent servir de règle immuable à votre action publique. »

Voici la partie de la Lettre pastorale qui rappelle ces directions: « Les Pères du Concile exprimaient d'abord le regret que le Parlement se permit d'accorder le divorce par voie de législation spéciale. Depuis lors, l'état de choses qu'ils déploreraient s'est singulièrement aggravé. Les demandes se multipliant d'une façon soudaine et imprévue, le Comité de divorce du Sénat s'est peu à peu transformé en une sorte de tribunal dont nos législateurs débordés ne pouvaient ou ne se souciaient pas de discuter les suggestions. »

« Les députés catholiques, qui s'étaient abstenus jusqu'ici d'intervenir dans la plupart de ces débats, ont cru avec raison devoir faire davantage pour amener le Parlement à supprimer les bills privés de divorce, ou, tout au moins, à leur rendre ce caractère de mesures d'exception qu'ils perdent chaque jour de plus en plus. Nous applaudissons à l'effort qu'ils ont fait. »

« Toutefois, ajoutaient les Pères du Concile, comme ce serait une source « de maux plus grands, si les divorces étaient accordés par un tribunal ordinaire » et régulièrement constitué, en conformité avec une législation, les vrais chrétiens doivent faire tout leur possible pour que cela ne se produise jamais. »

« Voilà le point capital autour duquel doivent se concentrer tous les efforts. Qu'on ne dise pas qu'il s'agit simplement de remplacer une procédure défectueuse par une procédure régulière. La loi qui régit le mariage dans la province de Québec, par exemple, est la loi de l'indissolubilité. Les époux qui se présentent devant le Parlement pour faire dissoudre leur mariage ne réclament donc pas un droit, mais une faveur. La dispense qu'ils obtiendront sera une exception et ne vaudra que pour eux. Après comme avant, le mariage restera pour tous indissoluble... »

« Il ne pourrait, au contraire, établir une cour régulière de divorce sans modifier la loi qui déclare le mariage indissoluble. Ce serait, au point de vue social et religieux, le plus grave attentat que nous aurions eu à subir de sa part. Sans compter qu'il se serait enlevé toute possibilité d'arrêter le débordement du mal. Le jour où le divorce serait devenu un droit légal, nous referions à notre tour l'expérience douloureuse d'autres pays, et nous assisterions à la ruine lente mais sûre de la famille. »

Voilà ce que les catholiques du Québec pensaient hier, ce qu'ils pensent aujourd'hui et ce qu'ils penseront demain. Ils pensent que c'est plus ou moins en opposition avec l'esprit de la constitution que le Comité de divorce du Sénat s'est transformé, de tribunal d'exception, en tribunal régulier. S'il ne rend pas justice ou s'il entrave le travail de la Chambre, qu'on le supprime simplement. Toutefois, tel qu'il est il vaut mieux encore qu'une cour de divorce. D'abord parce qu'il laisse l'indissolubilité du mariage intacte; en second lieu, parce qu'il rend le divorce plus difficile à obtenir et met obstacle à son expansion. Si jamais il fut une heure où nous devions mettre au premier plan de nos préoccupations la défense de la morale et celle de la famille, c'est bien celle que nous vivons. Cette heure serait donc mal choisie pour doter de cours de divorce la seule province qui a encore le respect de l'union matrimoniale.

La restauration de la France

Il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur l'oeuvre du nouveau gouvernement français. Le passé cependant du maréchal Pétain, ses convictions religieuses et nationales bien connues, l'aide qu'il a demandée aux catholiques sociaux, — on dit même que c'est l'un des plus éminents d'entre eux qui fut l'inspirateur sinon le rédacteur de la nouvelle constitution de la France, — les mesures que cette constitution contient relativement à la famille, à la corporation, à l'agriculture, l'attitude favorable du Souverain Pontife, tout indique que le nouveau gouvernement veut restaurer la nation française sur des bases chrétiennes, d'après les idées d'ordre et de justice, et en conformité avec les vraies traditions et les meilleurs intérêts du pays. Il rencontrera de puissants obstacles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la nation. Fasse le ciel qu'il puisse les surmonter!

La prochaine Semaine sociale

C'est à Nicolet — et non à Valleyfield comme il avait été d'abord annoncé — que se tiendra cette année la Semaine sociale. Des circonstances imprévues ont nécessité ce changement, qui n'est d'ailleurs pour Valleyfield qu'un ajournement. S. Exc. Mgr Lafortune s'est dit heureux d'accueillir les semainiers dans sa ville épiscopale du 19 au 22 septembre. Tous y recevront la plus cordiale hospitalité. Il est à es-

pérer que de nombreux auditeurs voudront participer à ces assises. En premier lieu les prêtres et les laïcs du diocèse de Nicolet, mais aussi ceux des autres régions qui s'intéressent aux problèmes sociaux. On y traitera des devoirs qu'imposent au chrétien la famille et la nation. Sujet d'une constante actualité mais auquel les événements donnent un renouveau d'importance.

A propos d'alcoolisme

Une imposante délégation, représentant les autorités religieuses, catholiques et protestantes, a rencontré l'honorable M. Gardiner, ministre fédéral, pour lui demander d'imposer des restrictions à la vente de l'alcool durant la guerre. C'est une mesure d'économie et de sagesse. Des mesures semblables furent adoptées lors de la dernière guerre. Et actuellement on les remet en vigueur en Europe. Une autre proposition avait été faite au cours du débat sur la loi de l'impôt de guerre. Des membres du parti ministériel et de l'opposition firent remarquer qu'on aurait dû taxer l'alcool. Une taxe de 50 pour cent sur une pinte de spiritueux rapporterait énormément, déclara un député libéral, et elle n'aurait pas, comme la plupart des autres taxes, l'inconvénient de nuire à une industrie bienfaisante. Mais, évidemment, ajoutait-il, les gros intérêts veillent... On s'en est aperçu au lendemain de l'entrevue avec M. Gardiner. La Gazette de Montréal, organe des magnats de l'industrie, publia un article des plus injustes envers les délégués. Tous les groupements sociaux, soucieux de l'ordre et de l'économie, devraient appuyer auprès de M. Gardiner la demande de la délégation.

Le spectre du socialisme

Un projet de loi permettant à un syndicat de l'Ouest de faire de l'assurance a soulevé un assez vif débat au Parlement. « C'est du socialisme! » se sont écriés quelques députés, et non des moindres. Mais le ministre du Commerce et des Transports, M. Crerar, remit les choses au point: « Voici un groupe de cultivateurs, dit-il, qui fait d'importantes affaires dans le commerce du grain, chose la plus naturelle du monde. Ils veulent prendre les moyens de faire leurs propres affaires d'assurance. Il y a plusieurs années, les négociants en grain de Winnipeg et quelques exploitants d'élevateurs obtinrent une charte pour la création d'une compagnie d'assurance sur le grain, en vue de le protéger dans les diverses éventualités. On n'a jamais considéré qu'il s'agissait là de mesure socialiste. C'est

plutôt une attitude fort louable et tout à fait opposée à la conception ordinaire du socialisme. Pour ce motif, j'estime qu'elle devrait être encouragée. En l'occurrence, il s'agit d'une entreprise coopérative. Ces gens ne demandent pas à l'Etat qu'il se charge de leurs affaires d'assurance-feu. Non, ils veulent le faire eux-mêmes, en se conformant aux lois du pays. Leur entreprise relève des lois d'assurance du Canada, tout comme celles de toute autre maison d'assurance... » Appeler de la coopération du socialisme, reprocher aux cultivateurs de « se mêler de leurs affaires », sans recourir à l'Etat, voilà vraiment qui est renversant. Comment, avec de telles tactiques, obtenir ensuite un front commun contre le vrai socialisme? En vérité, quelques députés gagneraient à suivre des cours de saine sociologie.

L'ORGANISATION CORPORATIVE

Sans éclat, mais avec la prudence et la ténacité qui garantissent les succès, « l'Action corporative » poursuit son oeuvre. Elle a mis la dernière main au projet de loi qui permettrait l'établissement dans notre province de véritables corporations, douées de tous les pouvoirs inhérents à cette institution. Elle en soumet maintenant le texte aux intéressés ainsi qu'à des personnalités politiques, sociales et juridiques et sera heureuse de profiter de leurs suggestions. Car les initiateurs du mouvement entendent travailler non au profit d'une seule classe mais pour le bien commun et comptent sur la collaboration de tous ceux qui lui sont dévoués. Des groupes se sont formés à Québec et aux Trois-Rivières pour propager, de concert avec le groupement de Montréal, l'idée corporative et contribuer à sa réalisation. Il est à souhaiter que des groupes semblables s'établissent bientôt dans les principaux centres de la province.

LA CONVENTION COLLECTIVE

I. — PRATIQUE

Le syndicalisme ne prétend pas être une vague et platonique manifestation de solidarité : il fut dans le passé et demeure aujourd'hui encore, pour l'ouvrier, le moyen principal — souvent le seul — de défendre ses légitimes intérêts et d'améliorer progressivement son sort.

Moyen, avons-nous dit. Le syndicalisme n'est pas une fin. Il se présente, plus ou moins clairement, selon qu'il s'agit des chefs ou de la masse, comme une étape indispensable vers un régime nouveau d'organisation du travail : par négociation collective.

La convention collective¹, expression concrète, dans la pratique, de ce besoin, est l'objectif par excellence des activités syndicales.

Voilà pourquoi la convention collective, en relation essentielle avec le syndicalisme dont elle exprime, tel un baromètre, les fluctuations d'influence, est fichée au cœur même des préoccupations syndicales, au centre des luttes sociales de ce dernier demi-siècle.

La convention collective de travail ! phénomène nouveau, extrêmement riche de possibilités, insoupçonnées hier encore ou volontairement ignorées, pour le réaménagement social du monde. Il vaut la peine de l'étudier dans son contexte historique, pour en dégager ensuite le sens intime et la portée sociale; plus que tout autre facteur, elle est responsable de l'étonnante évolution structurelle de la société qui s'accomplit aujourd'hui sous nos yeux.

Origine de la convention collective

On sait comment la convention collective s'est inscrite dans l'histoire du dernier siècle.

Les interdictions, graduelles en Angleterre, soudaines et totales en France par la législation révolutionnaire de 1791, avaient supprimé, en les mettant hors la loi, toutes les organisations professionnelles, et avec elles le droit lui-même d'association.

C'était rendre le plus mauvais service à ceux-là mêmes qu'elles prétendaient « libérer ». Il n'y avait plus désormais, en face de l'Etat, qu'une « poussière d'individus ».

Dans l'industrie, alors en pleine expansion, les conséquences furent particulièrement graves. Les ouvriers, isolés et abandonnés à eux-mêmes, devinrent de plus en plus faibles vis-à-vis d'un patronat qui, grâce à la concentration technique d'abord, puis industrielle et bientôt financière, voyait croître sa puissance.

Les conditions de travail ne se discutaient plus; elles s'imposaient.

Il se trouva alors, pour la honte de l'humanité, trop de patrons sans scrupules et bientôt trop de sociétés anonymes sans âme pour instaurer, au nom même de cette liberté, un régime de véritable esclavage.

C'était pousser les ouvriers sur la voie des revendications collectives, puisque leurs efforts individuels pour la défense de leurs droits étaient de plus en plus inefficaces. Excédés de cette misère imméritée dont parlera un jour le grand pontife Léon XIII et guidés par des élites actives, ils forcèrent une à une les barrières législatives et pénales derrière lesquelles on avait relégué, au profit d'un individualisme complet, le droit supposé périmé de libre association.

Dès lors, à la puissance de l'argent et du pouvoir, ils purent opposer la puissance du nombre : l'égalité des forces était rétablie, et avec elle la liberté dans la fixation des conditions de travail.

Mais comme, dans la pratique, la majorité des patrons, au nom d'une doctrine économique déclarée intangible et définitive — qui, au reste, les servait si bien, — persistaient à refuser à leurs ouvriers le droit effectif de s'organiser, c'était la guerre.

Mais une guerre se clôt toujours, tôt ou tard, par un traité de paix. Ainsi, dans le champ clos des luttes sociales, les groupements en présence (car c'est bien de forces collectives qu'il s'agit désormais) en arrivaient à des ententes qui étaient, par la force même des choses, collectives.

Ainsi est apparue, sur la fin du XIX^e siècle, la convention collective de travail, traité de paix souvent caduc, souvent violé par l'une ou l'autre partie, sombrant dans quelque contre-offensive subite, reconquis par la menace d'une nouvelle lutte...

Instrument de paix

Dans tous les pays, au Canada aussi, la convention collective de travail est née dans une atmosphère de combat, parfois lourde de haines et de violences.

1. Dans le langage courant, on dit indifféremment : contrat collectif et convention collective de travail. En fait, les deux expressions sont loin d'être synonymes; elles expriment deux tendances juridiques très différentes, qui aboutissent en définitive à deux conceptions de la société, la première contractuelle, la deuxième professionnelle et corporative. Pour notre part, nous estimons que seule l'expression « convention collective » rend pleine justice à la richesse du phénomène social à l'étude.

Et cependant ce serait une grave erreur de croire que les origines troubles de la convention collective l'ont marquée pour toujours et que le climat de bataille dans laquelle elle a vu le jour reflète sa nature intime.

Bien au contraire, la convention collective est un merveilleux instrument de paix sociale et de collaboration, exigé impérieusement et par les conditions industrielles du monde moderne et par l'évolution psychologique contemporaine.

Aussi, à mesure que, d'une part, le syndicalisme gagnait en puissance et en discipline et se donnait de véritables chefs et que, d'autre part, le patronat pénétrait peu à peu le sens des situations nouvelles et comprenait plus exactement ses véritables intérêts, les relations entre patrons et ouvriers eurent tendance à s'exprimer dans la convention collective.

Elle cesse d'être le traité de paix qui met fin plus ou moins heureusement à une lutte, une grève ou à des menaces d'hostilité; elle entre davantage dans son véritable rôle d'instrument normal d'une collaboration dont dépendent le fonctionnement harmonieux de l'entreprise ou de la profession et la prospérité commune de tous les intéressés.

Quelques exemples

C'est ainsi que dans certains pays où le tempérament national, moins intéressé aux idées qu'aux situations de fait, va comme d'instinct aux méthodes d'accommodement mutuel, la convention collective est entrée depuis longtemps dans les mœurs comme une véritable institution.

C'est le cas de l'Angleterre en particulier, de l'Allemagne pré-naziste, des pays scandinaves...

En 1929, il y avait en Allemagne 12,672,060 ouvriers affectés par des conventions collectives; en Autriche, 957,940; en Hollande, 291,831; en Norvège, 141,535, etc...

Le tableau suivant¹, concernant la Suède, fera saisir le rôle prépondérant joué par la convention collective dans certaines économies modernes, celles précisément qui jouissent de la plus grande paix sociale. La population totale du pays est d'environ 6,500,000 habitants. Le tableau indique le nombre des ouvriers protégés par des ententes collectives :

1908.....	255,950	1931.....	580,931
1921.....	437,587	1932.....	618,034
1927.....	464,503	1933.....	636,138
1928.....	494,625	1934.....	596,563
1929.....	512,542	1935.....	674,700
1930.....	541,403	1936.....	719,433
	1937.....		769,172

Ce dernier chiffre représente 7,044 conventions collectives, intéressant 28,189 patrons.

Quant à l'Angleterre, ces quelques lignes, empruntées à un document officiel, en diront plus que des chiffres :

« Collective bargaining between employers and workpeople has, for many years, been recognised in this country as the method, best adapted to the needs of industry and to the demands of the national character, for the settlement of conditions of employment of the workpeople in industry. Although collective bargaining has thus become established as an integral part of the industrial system, it has discharged its important function, on the whole, so smoothly and efficiently and withal so unobtrusively, that the extent of its influence is apt to be, if not altogether overlooked, at least underestimated. It has produced a highly coordinated system of agreed working arrangements, affecting in the aggregate large numbers of workpeople and defining, often with great precision, almost every aspect of industrial relations². »

Parmi les causes nombreuses et complexes qui, en France, ont retardé le développement des conventions collectives, signalons : le caractère idéologique de la lutte sociale. D'une part, le patron est profondément imbu de la doctrine libérale de l'individualisme et de la liberté totale; d'autre part, une portion considérable du syndicalisme, inoculée du dogme néfaste de la lutte des classes, repousse par principe toute collaboration, fût-elle immédiate-ment avantageuse.

Les conventions marqueront même depuis 1920 une régression qui n'est pas sans expliquer pour une bonne part le malaise et le mécontentement populaires.

Voici, d'après les statistiques du ministère du Travail, le mouvement des conventions collectives

1. « Les Entretiens franco-suédois de Pontigny », « Nouveaux Cahiers », 15 juillet 1938, p. 13.

2. « Report on Collective Agreements between employers and workpeople in Great Britain and Northern Ireland », 1934, vol. I, p. ii, cité par « Trade Union Law in Canada », Ministère du Travail, Ottawa, 1935, p. 82.

PRATIQUE ET P

R. P. Jean d'Auteuil

Issue, pour le corriger, de l'individualisme du siècle dernier, la convention collective de travail est à la fois le témoignage et l'instrument principal de l'étonnante évolution de nos pays démocratiques qui lentement, trop lentement, s'acheminent vers des formes plus

en France. Les chiffres n'ont cependant qu'une valeur relative, toutes les conventions conclues ou renouvelées n'étant pas toujours communiquées :

1919... 557	1924... 177	1930... 72
1920... 345	1925... 126	1931... 17
1921... 159	1926... 238	1932... 23
1922... 196	1927... 58	1933... 20
1923... 144	1929... 112	

Commentant ces chiffres, le rapport d'une grande enquête menée par le Conseil national économique, en 1934, ne craignait pas de déclarer que « cette situation pouvait comporter des risques sérieux pour l'économie du pays et pour la solidarité nationale¹. »

Enfin, aux jours troubles de juin 1936, c'est autour de la convention collective que se cristalliseront les « aspirations populaires » exaltées par la récente victoire du Front populaire. Les Accords Matignon, signés le 7 juin, arrachaient à un patronat affolé une acceptation complète des conventions collectives, situation qu'une loi du 24 juin suivant devait stabiliser. Les conventions collectives dans les deux années qui suivirent se multiplièrent comme par enchantement.

Au 15 juin 1937, les statistiques du ministère du Travail accusaient pour l'année écoulée la signature de 4,420 conventions collectives de travail. Au 15 décembre de la même année, ce chiffre avait atteint 5,480².

Le problème de la convention collective aux Etats-Unis nous rapproche singulièrement du problème tel qu'il se pose au Canada.

L'atmosphère sociale des Etats-Unis est nettement défavorable à l'éclosion d'organisations syndicales vigoureuses. A cause des relations intimes entre syndicalisme et conventions collectives, on peut prévoir tout de suite que, dans ces circonstances, celles-ci seront relativement peu nombreuses.

L'esprit de pionnier (*the pioneer spirit*) qui a caractérisé le patronat américain, jusqu'au vieillissement brusque de l'économie américaine dans la crise récente, postule une liberté d'action entière. Et quand, devant la pression de plus en plus forte des syndicats, il faudra céder, les premières concessions n'iront guère au delà de la convention collective d'entreprise, qui permet aux patrons entrepreneurs de neutraliser en grande partie les effets de l'entente. La lutte autour de la convention collective aux Etats-Unis a été particulièrement dure et implacable, les procédés les plus répréhensibles étant, dans certains milieux, d'usage courant. Certains chapitres de l'histoire industrielle américaine sont fort peu édifiants³.

Un des articles les plus importants, — le plus violemment combattu, — de la législation sociale instaurée par Roosevelt à son accession au pouvoir en 1933, tendait précisément à faciliter le recrutement des organisations syndicales et par là à promouvoir l'organisation des relations industrielles par voie d'ententes collectives.

Conclusion

Si l'on étudie l'histoire contemporaine des relations entre le capital et le travail, la convention collective apparaît toujours au centre de toutes les préoccupations comme l'objectif capital qu'il s'agit, pour les organisations ouvrières, de conquérir, pour un nombre trop considérable de patrons, la dernière des concessions à accorder.

Cette situation de fait est le reflet de la valeur philosophique et sociale de la convention collective.

Essayons d'en saisir l'importance.

1. « Rapport Laroque sur les conventions collectives au Conseil national économique » (session de novembre 1934). « Journal officiel », annexe, 3 janvier 1935, p. 15.

2. Arnion, « L'Evolution des conventions collectives de travail », Sirey, Paris, 1939, p. 197.

3. Voir par exemple E. E. Cummins, « The Labor Problem in the United States », Macmillan, 1932, 856 pages; André Philip, « Le Problème ouvrier aux Etats-Unis », Alcan, Paris, 1927, 560 pages.

LECTIVE DE TRAVAIL

PHILOSOPHIE

Richard, S. J.

ganiques de société. Aussi, depuis trois quarts de siècle, la convention collective est-elle au centre des préoccupations tant patronales qu'ouvrières. Cette courte étude voudrait mettre en lumière l'exceptionnelle valeur de ce phénomène social nouveau.

II. — PHILOSOPHIE

On peut distinguer trois paliers successifs — d'ordre idéologique plutôt que temporel — dans l'évolution qui, depuis soixante-quinze ans, modifie peu à peu, mais substantiellement, par le moyen de la convention collective, les relations entre le capital et le travail.

1° Primauté de l'humain sur l'économique

L'économie libérale avait proclamé comme un dogme l'autonomie de l'ordre économique, sa perfection, et, par suite, son intangibilité.

Le jeu admirable de ses lois, en particulier la loi de l'offre et de la demande, devait opérer automatiquement les corrections nécessaires.

Le travail humain, simple denrée comme une autre, figurait à l'enseigne des « marchandises », soumis à la loi d'airain de la concurrence. De là nous est venue cette expression, aussi abominable qu'exacte, dont nous ne nous sommes pas encore débarrassés : *le marché du travail*.

Les abus qui, innombrables, crevaient les yeux, étaient déclarés inévitables, voire même plus apparents que réels. Tout interventionnisme était condamné à l'avance; n'entraînerait-il pas, en détraquant le fonctionnement des lois économiques, des abus plus grands que ceux-là mêmes qu'il voulait corriger?

Doctrine froide comme une mécanique, inhumaine et fautive, qui a permis au XIX^e siècle, sans qu'il reniât son christianisme officiel, d'écrire quelques-unes des pages les plus laides de l'histoire de l'humanité.

Des lois timides, arrachées péniblement à une autorité publique contente de tenir le rôle effacé que lui assignait l'économie libérale, vinrent peu à peu corriger les abus les plus criants. Mais ce n'est vraiment qu'avec l'apparition de la convention collective à la fin du siècle dernier que les valeurs humaines commencèrent à retrouver leur place, surtout sur deux points fondamentaux : *les salaires et la durée du travail*.

A la valeur strictement économique du travail se substitue une conception plus riche, plus large, plus humaine qui transcende les contingences de l'offre et de la demande¹. On ne permet plus que les salaires s'abaissent au-dessous d'un niveau déterminé, sous prétexte par exemple qu'une surenchère de concurrences, étrangère ou nationale, exige ces rabattements. Ainsi peu à peu le travail-marchandise tend à devenir le travail-capital jouissant quant à sa juste rémunération d'une priorité de droit sur le capital-argent.

Changement véritablement révolutionnaire, au meilleur sens du terme. C'était soustraire en partie au champ jusqu'alors illimité de la libre concurrence le secteur le plus important : les salaires, et doubler la valeur économique du travail d'une valeur humaine, aux multiples exigences.

Or, la convention collective, où venaient s'inscrire les victoires successives des ouvriers, a été l'instrument concret qui a opéré peu à peu, dans les faits puis dans les idées, cette redécouverte des valeurs humaines.

Son rayonnement débordait bientôt les cadres de l'accord privé et exerçait sa bienfaisante influence sur l'économie entière, les nombreuses lois sociales ne faisant habituellement que sanctionner et généraliser des résultats déjà acquis par les conventions collectives. C'est ainsi que l'on pouvait écrire récemment au sujet de la Suède : « *Le système des contrats collectifs couvre actuellement en Suède la majeure partie du marché du travail, et là où il n'est pas encore appliqué, ce sont en fait aussi les stipulations de ces contrats qui servent de règles pour l'essentiel* ».

2° Primauté de la collaboration sur l'autorité absolue

Plus extraordinaire encore est la transformation en train de s'opérer concernant la conduite de l'entreprise.

Selon la doctrine libérale, le patron — en vertu de la liberté totale dont est censé jouir l'individu — était chez lui le maître absolu.

La liberté de l'ouvrier — proclamée non moins hautement que celle du patron — se résout, dans la pratique, à ce dilemme : ou bien accepter intégralement et quel qu'il soit le régime d'usine que prétend lui imposer le patron, ou bien, si ces conditions lui paraissent incompatibles avec sa dignité d'homme et de père de famille et par suite inacceptables, chercher ailleurs son travail et sa subsistance.

Où ira-t-il? Devra-t-il, en fin de compte, pour ne pas crever de faim ou de misère, après avoir cherché en vain des conditions plus satisfaisantes, se rallier à l'inévitable, s'abandonner à l'empire absolu du patron? L'économie libérale ignore et la question et la réponse.

On vit alors, en pays censément démocratiques et libres, se créer un nouvel esclavage que ne corrigeaient pas toujours les principes les plus élémentaires de justice et de charité chrétienne.

La concentration des entreprises n'allait qu'aggraver la situation en déshumanisant de plus en plus les relations entre l'ouvrier et une direction toujours plus impersonnelle et lointaine.

Mais un jour vint où les ouvriers — enfin organisés — firent comprendre à leurs patrons, en usant généralement de la grève, que désormais ils entendaient discuter avec eux, sur un pied d'égalité, les conditions de leur travail et les fixer par entente librement acceptée de part et d'autre. Nous retrouvons la convention collective de travail.

La répercussion d'un procédé aussi nouveau devait se faire sentir dans la conduite de l'entreprise. Le patron, hier encore maître absolu d'embaucher qui il voulait, au salaire décidé par lui-même, pour la durée du travail qu'il lui plaisait de statuer, etc., est désormais lié par un nombre toujours grandissant de clauses insérées dans une espèce d'accord qui l'engage en qualité de signataire.

Le contrat de travail ne sera plus, dans bien des cas, que l'application exacte à un individu déterminé de stipulations générales fixées à l'avance entre la direction et les représentants des organisations ouvrières.

Or, la convention collective, en devenant l'instrument ordinaire de la collaboration entre le patronat et le personnel, va provoquer entre eux des rencontres de plus en plus fréquentes, de mieux en mieux organisées, en vue de poursuivre bilatéralement l'aménagement des relations entre le capital et le travail.

De ces rencontres naîtra cette intéressante floraison de commissions mixtes, dont l'idée même eût fait scandale il y a un siècle, mais qui répond si parfaitement à la situation industrielle présente et à la psychologie nouvelle des masses populaires.

Faut-il signaler qu'un trop grand nombre de patrons n'ont pas encore saisi le sens de cette nécessaire évolution? Soit reste de libéralisme, soit passion pour le pouvoir et l'indépendance, beaucoup persistent à boudier ce régime nouveau qui limite trop, à leur gré, leur liberté d'action. Ils voient s'étendre avec effarement le champ d'application des conventions; ils y dénoncent volontiers un acheminement inévitable vers une organisation industrielle de la société à base de gestion commune dont la seule pensée les déconcerte.

Il se trouve heureusement des patrons sociaux pour comprendre la valeur sociale de la convention collective. Voici l'avis de M. Paul Chanson, président du Syndicat maritime du port de Calais :

« Quant aux conditions de travail, nous savons qu'elles intéressent toute la personne du travailleur. son âme, son esprit, son corps; s'il est un contrat que l'homme ait le droit de débattre en connaissance de cause, en toute indépendance, c'est à coup sûr le contrat de travail. Quand vous louez votre champ, votre maison, votre cheval, vous y regardez à deux fois, vous prenez votre temps; mais l'ouvrier qui se loue soi-même ou qui loue ses propres enfants n'y regarde pas de si près, et pour cause. La grande usine élabore unilatéralement et d'autorité ce prétendu contrat qui n'est au fond qu'un *diktat* que le plus fort impose au plus faible. Le contrat de travail implique sans doute un rapport de subordination, mais dans son exécution, non dans sa conclusion; lors de l'embauche, patrons et ouvriers doivent être deux sujets de droits rigoureusement égaux.

« Cette égalité de droits, le contrat individuel est incapable de la garantir. D'une part, le patron de la grande usine est obligé de prévoir un règlement uniforme et par conséquent collectif; d'autre part, la possession des moyens de production confère à l'employeur une prépotence invincible. *Le juste contrat de travail, c'est le contrat collectif, que s'obstine à refuser la quasi totalité du patronat français, y compris la plupart des patrons chrétiens* ».

3° Primauté du service sur le profit²

D'ailleurs, cette collaboration dans la conduite de l'entreprise qui se substitue de plus en plus à l'autorité absolue n'est que la manifestation d'une transformation plus radicale encore dont est l'objet la propriété elle-même.

Consultons, une fois encore, l'économie libérale.

Pour elle, la propriété, prolongement de l'individu souverain et libre, participe en quelque façon à ses prérogatives : la propriété est un *absolu*, centré sur l'individu, et dont toute la fonction est de le servir. Le propriétaire pourra bien, s'il en décide ainsi, disposer plus ou moins généreusement de son bien à des fins non personnelles; c'est affaire de charité ou d'humanité, non d'obligation.

L'économie libérale n'ignore pas le bien commun, mais déclare que, par le jeu infallible des lois économiques, il sera d'autant plus assuré que les individus s'abandonneront davantage à la poursuite de leurs intérêts personnels, de leur profit. Il en est sorti le mythe de la production maximum, condition nécessaire et infallible du plus grand bonheur de l'humanité.

Cette conception essentiellement individualiste de la propriété a été gravée dans les moeurs, les codes de loi et les institutions publiques.

On sait quelle cruelle déception notre monde, façonné par cette mystique de la production et du profit, savoure amèrement aujourd'hui.

La production se paralyse par la richesse même de ses possibilités infinies et devient paradoxalement néfaste à des multitudes miséreuses.

Pie XI, d'une plume magistrale, a rappelé la doctrine séculaire du *double aspect de la propriété, individuel et social, ses responsabilités vis-à-vis du bien commun* que le seul jeu du profit est totalement impuissant à assurer³. Le grand pontife, avec une sainte hardiesse, rappelle ce fait capital — et généralement oublié — que « pas plus que toute autre institution de la vie sociale, le régime de propriété n'est absolument immuable ».

La remarque est particulièrement opportune à l'adresse d'un monde qui a vu, dans les méthodes de production, la plus formidable révolution de l'histoire. Qu'y a-t-il de commun, peut-on se demander, entre la production artisanale du moyen âge ou même du XVII^e siècle, et la production massive de l'industrie contemporaine?

La transformation est si radicale qu'elle a même suggéré à toute une école, — c'est l'éternel mouvement du pendule, — *la substitution intégrale*, à la notion de profit personnel, de celle de service de la collectivité et la négation pure et simple de l'aspect individuel de la propriété. C'est la doctrine communiste.

Pie XI a montré excellemment qu'il fallait non pas supprimer, mais conjuguer, avec la notion de profit, la conception retrouvée de l'aspect social de la propriété.

Or, c'est encore la convention collective qui, en amenant de plus en plus à l'avant-plan des négociations, des préoccupations d'ordre humain, tempère l'exercice traditionnel du droit de propriété et l'orienté vers l'accomplissement de sa fonction sociale.

Vers une société corporative

Triple primauté :

de l'humain sur l'économique,
de la collaboration sur l'autorité absolue,
de la notion de service sur celle de profit;
triple conquête que la pratique de la convention collective assure de plus en plus;
triple conquête qui appelle, de sa nature, une véritable refonte de la société où les principes fondamentaux contenus en germe dans la première entente collective entre patrons et ouvriers s'épanouiront dans une définitive collaboration sociale.

La société sera alors une économie organique, hiérarchisée, au service de l'homme : *la démocratie chrétienne*, faite de justice et de charité, dont rêvait le grand pontife Léon XIII; *la société corporative*, que Pie XI a appelée de ses vœux et à laquelle il a, par ses immortelles encycliques, si judicieusement préparé les voies.

1. « Les Droits du travailleur et le corporatisme », Desclée de Brouwer, Paris, 1935, pp. 32-33. L'italique est de nous.

2. C'est tout l'objet du remarquable ouvrage de R. H. Tawney, « The Acquisitive Society ».

3. « Quadragesimo anno », n. 48 et suivants.

1. Voir dans « Quadragesimo anno » le développement sur le caractère individuel et social du travail, n. 76.

2. « Les Entretiens franco-suédois de Pontigny », dans « Les Nouveaux Cahiers », 15 juillet 1938, p. 14.

Le national-socialisme allemand

R. P. LOUIS AGNON, S. J.

Professeur à l'Université Gregoriana de Rome et au Scolasticum de la Conception de Montréal

Dans un essai de synthèse, forcément schématique et très sommaire, nous voudrions retracer les grandes lignes du national-socialisme (par abréviation : nazisme) et rappeler les condamnations pontificales qui, à plusieurs reprises, ont flétri le paganisme raciste symbolisé par la croix gammée. Essayons, d'abord, d'esquisser un exposé d'ensemble, aussi objectif que possible; dans une seconde partie, nous résumerons le jugement critique qui s'impose, au nom de la doctrine de l'Eglise.

I. — EXPOSÉ

Le nazisme n'est pas seulement un programme politique et économique, une certaine forme de gouvernement qui s'oppose à la démocratie parlementaire et au capitalisme libéral; mais il se fait gloire d'apporter au monde une nouvelle philosophie de la vie, un évangile qui inspire les « mythes » et les idées-forces du parti hitlérien sur le plan national et international. Suivant le mot consacré en Allemagne, le nazisme est une « conception du monde » (*Weltanschauung*).

Personne n'aura la naïveté de croire que le « coran » naziste est une création totale et instantanée d'Adolf Hitler. Cette philosophie dynamique et toujours en devenir est comme une explosion de forces latentes, une sorte d'éruption volcanique préparée et provoquée par une longue ébullition souterraine. Pour reconstituer toute la genèse du nazisme, il faudrait retracer l'histoire allemande des deux derniers siècles.

L'Allemagne après 1918

Qu'il nous suffise d'évoquer, en quelques traits rapides, les conditions sociales et psychologiques de l'Allemagne d'après-guerre, au lendemain de la capitulation, en novembre 1918. Le grand Reich bâti par Bismarck s'est effondré dans une révolution antiimpériale et socialiste. C'est la détresse économique et la misère, la dévaluation totale du mark avec la ruine des classes moyennes, l'anarchie et les émeutes sanglantes provoquées par les communistes rouges.

Mais ce qui est encore pire, c'est le découragement, la dépression et l'affaissement de l'âme nationale. Le peuple allemand souffre d'un complexe d'humiliation; il sent peser sur lui « le diktat de Versailles qui le condamne à une infériorité séculaire ». On se révolte intérieurement contre « une déchéance qui semble imméritée et contre un châtiement qui paraît trop sévère pour être juste ». On s'indigne en voyant « les nations victorieuses s'enrichir au dépens d'une Allemagne réduite à la misère »; bref, le peuple éprouve un besoin de revanche, qu'il n'ose pas encore formuler, mais déjà, au fond des coeurs, retentissent les mots de la célèbre protestation : « Le Samson allemand ne restera pas éternellement enchaîné à la meule de Versailles. »

Hitler

Voilà le climat psychologique et social qui a rendu possible l'extraordinaire ascension politique d'Adolf Hitler. Nous n'entreprendrons pas de raconter, ici, les péripéties de sa carrière. Pendant des années, ce tribun populaire a dénoncé, avec une violence farouche et un implacable acharnement, la misère « imméritée » du peuple allemand, « victime du diktat de Versailles »; il a stigmatisé « la faiblesse et la servilité du gouvernement démocratique issu de la constitution républicaine de Weimar »; il a dénoncé « l'insolente arrogance et l'égoïsme des vainqueurs ». Dans un livre célèbre, *Mein Kampf*, commenté et vulgarisé par une longue campagne de discours, Hitler s'applique à démasquer ce qu'il appelle « l'ennemi le plus perfide de la grandeur allemande, le principal responsable des malheurs de la patrie : le judéo-marxisme, le socialisme international instrument des Juifs ». Est-il étonnant que le chef du nouveau parti national ait trouvé un

écho dans les masses populaires ? Avec quelle violence habile et calculée n'a-t-il pas su exploiter l'amertume des humiliations subies et le désir nostalgique de la grandeur ! En clamant bien haut des aspirations encore confuses et pour ainsi dire subconscientes dans l'âme populaire, Hitler est apparu, aux yeux d'un grand nombre d'Allemands, comme le puissant champion du redressement national et de la revanche, comme un héros wagnérien, un Siegfried capable de rendre à son pays le courage, la fierté et la force, en vue des victoires futures.

On sait l'histoire des progrès du nazisme; arrivé au pouvoir en janvier 1933, il a constitué un gouvernement totalitaire et farouchement unitaire, sous le signe de la fameuse devise : « Un Peuple, un Empire, un Chef » (*ein Volk, ein Reich, ein Führer*).

Atavisme philosophique

Toutefois, les circonstances historiques de l'après-guerre et le magnétisme oratoire d'Hitler, Gobbelles et autres propagandistes ne suffisent pas à expliquer les succès de la campagne nazie; il faut se reporter aux antécédents philosophiques, retrouver l'atavisme doctrinal de la nouvelle idéologie. La « *Weltanschauung* » qui s'élabore suivant le dynamisme des événements réunit plusieurs courants de pensée. On pourrait dire qu'elle est une sorte de symphonie wagnérienne développant des leitmotifs bien connus dans l'histoire de la philosophie allemande.

Bornons-nous à signaler quelques noms dans la généalogie des précurseurs philosophiques du nazisme : Kant, Fichte, Schelling, et surtout Hegel. Le panthéisme dialectique d'Hegel défiant « l'Etat créateur et source du droit » n'est-il pas le fondement métaphysique du totalitarisme moderne ? On sait aussi que la philosophie hégélienne de l'histoire comporte une apologie de la guerre et accorde à certains peuples une mission divine et un droit absolu. « Dans le processus rationnel et nécessaire par lequel est assuré le développement de l'Idee ici-bas, écrit Hegel, le peuple qui, à une époque donnée, représente une certaine étape de ce développement a contre tous les autres peuples un droit *absolu*, et ceux-ci sont sans aucun droit contre lui. » (Cité dans *Racisme et Christianisme*, p. 125.)

Nietzsche

Le nazisme s'inspire aussi de Nietzsche, le théoricien du « surhomme ». Le surhomme doit développer à fond son égoïsme, sa volonté de puissance et sa personnalité; il est au-dessus du bien et du mal. Voilà la morale des maîtres et des hommes supérieurs, qui s'oppose à la morale chrétienne des esclaves, prêchant la pitié, la douceur, la patience humble et le renoncement de la mortification. C'est le Latin christianisé qui représente l'esclave; le maître, c'est « la bête de proie blonde », le Germain vainqueur de l'Europe au début du moyen âge.

Comment ne pas reconnaître l'influence nietzschéenne dans le soi-disant christianisme *positif* en honneur chez les nazis ? Ce prétendu christianisme combat féroce les vertus dites passives ainsi que le dogme du péché originel et le mystère de la croix rédemptrice. Vérités humiliantes qui entravent le développement du surhomme collectif et racial, qui paralysent la volonté de puissance !

Gonzaque de Reynold, dans son beau livre *D'où vient l'Allemagne ?* (pp. 57-58), écrit fort justement : « Presque toutes les tendances de la philosophie allemande se sont répétées dans la doctrine du national-socialisme. On y reconnaît, masqués de formules simplistes, l'impératif catégorique de Kant, le nationalisme métaphysique de Fichte, l'idéalisme d'Hegel avec sa conception

quasi divine de l'Etat (ici la nation) et de son rôle, enfin la volonté créatrice, le pessimisme catastrophique et cosmique de Schopenhauer. On y reconnaît surtout le panthéisme du sol, de la race et du sang. On y reconnaît Haeckel et son matérialisme anthropologique. On y reconnaît même Nietzsche, avec son surhomme qui se meut « par delà le bien et le mal », son anti-christianisme en réaction contre la cure protestante — mais très mal compris par les nazis et odieusement transposé, — son culte de l'héroïsme et sa volonté de puissance. Cependant, les deux philosophes qui relient le national-socialisme à toute l'évolution antérieure, sont Heidegger, ce néo-kantien qui cherche à concilier la philosophie du devenir avec celle de l'être, et à généraliser la conscience, et surtout Spengler. » Outre l'inspiration de la philosophie dite « existentielle », on pourrait encore signaler, dans la genèse du nazisme, les prolongements du romantisme allemand, les influences de Wagner, évocateur du paganisme nordique et de l'épopée germanique; tout cela est au fond de la mystique morbide de « l'héroïsme », du « destin tragique et fatal », que l'on inculque à la jeunesse. Mais hâtons-nous de retracer les origines du dogme le plus fondamental de l'idéologie nazie, le racisme.

Racisme

L'orgueil national et racial n'est pas une nouveauté dans l'histoire. Les grandes conquêtes colonisatrices, en Asie, en Afrique, en Amérique, ont donné trop souvent le scandale d'un mépris orgueilleux et brutal à l'égard des indigènes. Quant à l'antisémitisme, on sait qu'il y a eu, au cours des siècles, des explosions violentes de haine contre les Juifs, à la suite de crises sociales ou de calamités publiques.

Mais ce qu'il y a de nouveau, depuis le XIX^e siècle, c'est la systématisation doctrinale de la supériorité d'une race, une sorte de philosophie anthropologique qui prétend expliquer l'histoire et la civilisation par l'apport culturel de la soi-disant race *aryenne*.

Ici, encore, le nazisme a des précurseurs. Il nous suffira de citer quelques noms : le comte de Gobineau, qui publia quatre volumes, en 1853-1854, sous le titre suivant : *Essai sur l'inégalité des races humaines*; Georges Vacher de Lapouge, professeur à l'université de Montpellier, dont les ouvrages principaux ont pour titres : *les Sélections sociales* (1895), — *l'Aryen et son rôle social* (1899); Houston Stewart Chamberlain, Anglais naturalisé Allemand, qui fit paraître, en 1899, un livre célèbre : *les Assises du XIX^e siècle*; Woltman, dont les écrits parurent en 1905, 1907.

Dans l'immense littérature racique du III^e Reich, trois auteurs méritent une mention spéciale : Adolf Hitler (*Mein Kampf*, premier volume publié en 1924), Hans K. Günther (*la Science des races du peuple allemand — Rassenkunde des deutschen Volkes*), A. Rosenberg (*le Mythe du XX^e siècle*). Cet évangile raciste inspire l'enseignement à tous les degrés; il est popularisé par tous les moyens de propagande : revues, presse, radio.

La race aryenne

Voici, en substance, le dogme fondamental de la mystique raciste. Il y a, sur la terre, des groupements humains appelés races, qui se différencient physiquement et biologiquement par la structure corporelle et la qualité du sang. Cette diversité n'est pas simplement accidentelle ou secondaire, mais il s'agit d'une inégalité profonde, essentielle et spécifique. En vertu de la hiérarchie humaine, certaines races sont fatalement et irrémédiablement inférieures, condamnées par le destin à servir. Il y a, au contraire, des races aristocratiques et supérieures, issues de

la race *aryenne*, rameau de l'humanité blanche.

La race aryenne, au début de l'ère historique, aurait habité le plateau de Pamir, en Asie centrale. Par des migrations successives, elle aurait pénétré en Europe, donné naissance à la glorieuse civilisation des Grecs, puis, gagnant le nord du continent, elle aurait formé les nations germaniques. Le nordique est donc le plus authentique descendant de l'Aryen. Si le sang nordique ne subsiste nulle part à l'état pur, il reste, pourtant, le caractère prédominant de la vie allemande. La supériorité de la race nordique est le lien vital qui unifie les groupes allemands.

Ecoutons Hitler lui-même faire le panégyrique de la race aryenne : « Tout ce que nous avons aujourd'hui devant nous de civilisation humaine, de produits de l'art, de la science et de la technique, est presque exclusivement le fruit de l'activité créatrice des Aryens. Ce fait permet de conclure par réciproque, et non sans raison, qu'ils ont été seuls les fondateurs d'une humanité supérieure, et, par suite, qu'ils représentent le type primitif de ce que nous entendons sous le nom d'*homme*. L'Aryen est le Prométhée de l'humanité; l'étincelle divine du génie a de tout temps jailli de son front lumineux; il a toujours allumé à nouveau ce feu qui, sous la forme de la connaissance, éclairait la nuit recouvrant les mystères obstinément muets et montrait ainsi à l'homme le chemin qu'il devait gravir pour devenir le maître des autres êtres vivants sur cette terre. Si on le faisait disparaître, une profonde obscurité descendrait sur la terre; en quelques siècles la civilisation humaine s'évanouirait et le monde deviendrait un désert » (*Mein Kampf*, — *Mon combat*, Nouvelles éditions latines, p. 289.)

Pureté du sang

L'Aryen, en se servant des races inférieures comme d'instruments, a créé les civilisations; mais en perdant la pureté de son sang par le métissage, il a été entraîné dans la décadence. Citons un autre passage de *Mein Kampf* qui est particulièrement significatif : « Ce ne fut pas par hasard que les premières civilisations naquirent là où l'Aryen rencontra des peuples inférieurs, les subjuguait et les soumit à sa volonté. Ils furent le premier instrument technique au service d'une civilisation naissante. »

« Par suite, la voie que devait suivre l'Aryen était nettement tracée. Conquérant, il soumit les hommes de race inférieure et ordonna leur activité pratique sous son commandement, suivant sa volonté et conformément à ses buts. Mais, en leur imposant une activité utile, bien que pénible, il n'épargna pas seulement la vie de ses sujets, il leur fit peut-être même un sort meilleur que celui qui leur était dévolu, lorsqu'ils jouissaient de ce qu'on appelle leur ancienne « liberté ». Tant qu'il maintint rigoureusement sa situation morale de maître, il resta non seulement le maître, mais aussi le conservateur de la civilisation qu'il continua à développer. Car celle-ci reposait exclusivement sur les capacités de l'Aryen et sur le fait qu'il restait lui-même. A mesure que les sujets commencèrent à s'élever, et, comme il est vraisemblable, se rapprochèrent du conquérant au point de vue linguistique, la cloison qui séparait maître et valet disparut. L'Aryen renonça à la pureté de son sang et perdit ainsi le droit de vivre dans le paradis qu'il avait créé. Il s'avilit par le mélange des races, perdit de plus en plus ses facultés civilisatrices; finalement il devint, non seulement intellectuellement, mais aussi physiquement, semblable à ses sujets et aux autochtones, perdant ainsi la supériorité qu'avaient eue sur eux ses ancêtres.

Pendant quelque temps, il put encore vivre des réserves qu'avait accumulées la civilisation, puis la pétrification fit son oeuvre et cette civilisation tomba dans l'oubli.

« C'est ainsi que s'écroulent civilisations et empires, pour céder la place à de nouvelles formations.

« Le mélange des sangs et l'abaissement du niveau des races, qui en est la conséquence inéluctable, sont les seules causes de la mort des civilisations anciennes; car ce ne sont pas les guerres perdues qui amènent la ruine des peuples, mais la disparition de cette force de résistance qui est la propriété exclusive d'un sang pur.

« Tout ce qui n'est pas, dans ce monde, de race pure n'est que brins de paille balayés par le vent. » (*Mon combat*, pp. 295-296.)

Il serait trop long de multiplier les citations. On entrevoit facilement les conclusions logiques d'un pareil postulat : le véritable péché originel, le pire crime, c'est la souillure du sang, le métissage, le mélange du sang nordique avec des races inférieures, tout spécialement avec les sémites, les Juifs. Par nature, le Juif est un être vil, corrompu, parasite, incapable de grandeur et d'héroïsme.

Messianisme nordique

Pour restaurer la grande civilisation allemande, il faut purifier le sang nordique de toute contamination, particulièrement de la souillure juive. Il faut rigoureusement interdire le métissage, rendre au peuple allemand la force et la vigueur du nordique primitif. Il faut que toute la vie politique, économique, culturelle tende à promouvoir la pureté, la puissance et l'expansion de la race. C'est la valeur suprême à laquelle tout doit être subordonné. Par tous les moyens : éducation intensive du sens racial, stérilisation eugénique, politique nataliste, économie dirigée et mise au service de la communauté allemande, revendications d'espace vital et domination sur les peuples inférieurs, par tous ces moyens il faut assurer la grandeur et la prospérité de la race allemande nordique.

Ce messianisme nordique, ce culte de la race supérieure entraîne, fatalement, une réaction violente contre l'internationalisme décadent du marxisme manœuvré par les Juifs et aussi contre l'internationalisme d'égalité chrétienne et de charité universelle prêché par l'Eglise catholique ainsi que par les confessions protestantes.

Résumé de l'exposé

Résumons en un raccourci schématique l'exposé que nous venons de faire, afin de mieux saisir l'enchaînement et la subordination des dogmes nazis.

A la base du système, le mythe et la religion du sang, un culte mystique de la race nordique supérieure appelée à la domination; dévouement total et absolu à cette cause divine, puisque c'est Dieu, le « dieu allemand », qui se révèle par la voix du sang. Dieu est l'élan vital, le principe mystérieux du dynamisme racial; le Führer, en défendant les valeurs aryennes, accomplit une oeuvre divine; il faut lui obéir avec une foi aveugle.

De cette croyance fondamentale on déduit, avec une implacable logique, les conclusions morales, politiques et économiques.

La règle suprême de moralité se ramène à cet axiome : tout ce qui est commandé par le parti et le Führer pour le bien de la race est honnête, légitime et moralement vertueux; tout ce qui nuit à la pureté, à la vigueur du sang nordique est mal et déshonorable.

Sur le plan de la politique intérieure, pour défendre efficacement les

valeurs raciales, il faut un Etat fort, centralisé, unitaire, totalitaire; on doit laisser aux peuples décadents le triste privilège de la démocratie parlementaire avec la pluralité des partis. Pour assurer la protection de la race, il faut l'unité, la discipline et l'obéissance du parti officiel qui représente tout le peuple, sous la direction suprême d'un seul chef (*ein Führer*). Monopole ou contrôle sévère de l'Etat sur l'éducation, lutte contre la « juiverie » et le « catholicisme politique ! »

Dans le domaine économique, la propriété a pour fonction directe et principale, non pas le service des personnes privées, mais le service de la communauté raciale. De là un régime d'économie dirigée et vigoureusement contrôlée, socialisme d'Etat, au profit de la race.

Enfin, sur le plan international, il faut suivre l'appel du sang. Il faut rattaché au grand arbre aryen les branches allemandes que des traités artificiels ont brutalement coupées pour les enter sur des Etats voisins. Il faut ramener dans la grande famille allemande tous les frères de sang, et par tous les moyens, par la ruse, par les pressions politiques, par l'agitation intérieure, et s'il le faut, par la force et la guerre, quelles qu'en soient les conséquences. Le respect des droits acquis et des traités, la fidélité aux engagements, ce sont là des obligations juridiques qui s'effacent devant l'impératif naturel et la voix sacrée du sang.

II. — CRITIQUE

Après cet exposé, abordons maintenant la critique du national-socialisme. Quel jugement un chrétien doit-il porter sur le régime et l'idéologie qui l'inspire ? Comment faire le partage entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur dans cette mystique nébuleuse, fuyante et imprécise ?

Part de vérité

Il y a une part de vérité même dans les pires erreurs. Au fond, l'erreur est une vérité grossie, exagérée, démesurément poussée. Qu'il y ait une certaine diversité entre les races humaines, une certaine inégalité provenant du climat culturel, des conditions économiques et de l'ambiance sociale, rien de plus évident. Qu'un grand peuple riche d'une longue tradition culturelle, d'une civilisation très haute et d'une histoire glorieuse cultive la fierté nationale et même raciale, rien de plus légitime, pourvu que ces sentiments restent dans les bornes d'un juste patriotisme.

Contre le danger de l'internationalisme marxiste, contre les faiblesses et le désordre démagogique de la démocratie, surtout dans un grand pays en pleine crise, contre les abus du capitalisme, une réaction s'impose et des réformes de structure sont nécessaires. Une politique saine nataliste et familiale, soucieuse de la formation physique et morale de la jeunesse, une intervention ferme de l'Etat pour discipliner l'économie et assurer la fonction nationale de la propriété, quoi de plus légitime ? N'est-ce pas l'objectif tant de fois proposé par les Encycliques pontificales ?

Enfin, dans l'ordre international, la révision des traités qui ne correspondent plus aux justes exigences de la situation présente, la revendication d'un espace vital vraiment nécessaire aux besoins d'une grande nation qui a le droit de vivre, mais sans tuer les autres, est-ce que tout cela n'est pas conforme au droit naturel et à la pensée chrétienne ?

Il y a dans le nazisme des éléments, des efforts, qui, réduits à une juste mesure, seraient louables et salutaires. Mais comment isoler ces éléments de la mystique générale qui les anime ? Comment établir un bilan exact entre le bon et le mauvais, entre le juste et l'injuste dans un vaste programme édu-

cationnel, économique et politique tout entier commandé et inspiré par une « conception du monde » (*Weltanschauung*) ?

« Que vaut-elle cette conception du monde ? Que faut-il en penser du point de vue anthropologique, moral et religieux ?

Anthropologie

Nous n'entendons pas discuter longuement l'argument anthropologique. Contentons-nous d'un rappel sommaire. La notion de race est fondée sur la communauté des caractères physiques. « La race est donc un groupement présentant les mêmes caractères physiques, anatomiques et biochimiques. C'est une variation somatique, fixée par l'hérédité, à l'intérieur de l'espèce. » (*Racisme et Christianisme*, p. 65.)

La plupart des anthropologues distinguent trois races principales : européenne, nègre et mongole, ou, en termes de couleur : blanche, noire et jaune. Chacune des races principales se subdivise en « sous-races » ou groupes distincts; c'est ainsi que la race blanche comprendrait neuf subdivisions. Jusqu'ici, aucune classification n'a été définitivement et universellement acceptée par les anthropologues. Les uns distinguent treize races, d'autres seize ou dix-neuf; Deniker en compte vingt-neuf. C'est que les critères de différenciation varient avec les systèmes : indice du crâne (dolichocéphales ou brachycéphales), particularités des cheveux, du nez et des yeux, etc.

Quoi qu'il en soit de la valeur relative des diverses classifications, voici les conclusions que le Dr Van Campenhout, professeur d'anatomie et d'embryologie à l'université de Louvain, ne craint pas de formuler : « 1° Entre les diverses races humaines, il n'existe que des différences de détails, constituées par des caractères héréditaires, mais qui se retrouvent dans des races très éloignées les unes des autres.

« 2° Aucune race n'est pure. « 3° Il n'existe aucun critère permettant d'attribuer à une race une supériorité absolue par rapport à une autre race. » (*Racisme et Catholicisme*, p. 118.)

Le même auteur ajoute : « Les tendances racistes exprimées par les anthropologistes et politiciens allemands ne reposent donc sur aucun fait scientifique démontré; à un point de vue strictement anthropologique, elles devraient donc être écartées comme étant non justifiées, illusoire et non exemptes de dangers. » (*Ibid.*, p. 116.)

En effet, comment retrouver une race pure surtout en Europe centrale et septentrionale, lieu de passage de toutes les grandes migrations et invasions, après tous les mélanges qui ont brassé et rebrassé les divers groupes humains ?

Quant à l'inégalité des races, n'a-t-elle pas principalement pour cause la diversité des conditions culturelles et des avantages sociaux ? Ici encore, il y a des pauvres et des riches, des groupes fortunés et des prolétaires, mais la dignité de la nature humaine et les capacités naturelles de progrès restent substantiellement les mêmes chez tous.

« Race aryenne » ?

Enfin, touchons rapidement une question anthropologique qui ne manque pas de piquant : cette fameuse race aryenne, dont on chante les grandeurs, a-t-elle jamais existé ? Est-elle une réalité historique ou un mythe ?

La plupart des savants répondent catégoriquement : le mot *aryen* désigne, non pas un groupe racial, mais un groupe linguistique. « Il n'y a pas de race aryenne, mais seulement une famille de « langues aryennes ». A la fin du Néolithique, les habitants de l'Europe auraient été aryanisés au point de vue de la langue, sans changement notable dans la constitution de leur type physique, ni même probablement de leur

civilisation. Le centre de dispersion de la langue aryenne primitive serait, non point « quelque part en Asie », mais plutôt dans la région letto-lithuanienne; de là aurait dérivé les courants qui ont donné les langues latines, les langues germaniques, les langues slaves, tandis qu'un quatrième courant se serait étendu vers l'Asie donnant les langues iraniennes et le sanscrit. » (*Racisme et Christianisme*, pp. 77-78.)

Veut-on un confirmatur de cette assertion ? Dans l'*Encyclopédie italienne*, encouragée par le gouvernement fasciste (on y trouve, en effet, l'article *Fascisme* écrit par M. Mussolini lui-même), voici ce qu'on peut lire à l'article *Razza* (vol. 28, p. 910) :

« Il n'existe pas de race italienne, mais seulement un peuple italien et une nation italienne. Il n'existe pas de race juive ni de nation juive, mais seulement un peuple juif. Il n'y a pas de race aryenne, mais seulement une civilisation aryenne et une langue aryenne et même dans cette acception le mot *aryen* a pour les savants une signification beaucoup plus limitée que le mot *indo-européen*. » Hélas ! la vérité est relative et changeante ! Le 14 juillet 1938, tous les journaux italiens publièrent un manifeste raciste élaboré par des savants fascistes, dans lequel on trouve, entre autres propositions, les énoncés suivants : « L'Italie est peuplée par une race aryenne pure et son origine et sa culture sont aryennes. — Depuis mille ans il n'y a pas eu en Italie d'invasions. — Il existe donc une race italienne pure. » N'insistons pas. Objectivité de la science et relativisme de la vérité !

Morale et religion

On voit donc l'inconsistance scientifique du racisme au point de vue de l'anthropologie, mais il soulève un problème infiniment plus grave au regard de la morale et de la religion. A plusieurs reprises, le néo-paganisme raciste a été condamné par les évêques allemands, et tout spécialement par le Pape Pie XI dans la célèbre encyclique *Mit Brennender Sorge* de mars 1937. En avril 1938, la Congrégation romaine des Etudes, Séminaires et Universités adressait à toutes les Facultés catholiques du monde une lettre contenant une sorte de Syllabus qui résume en huit propositions les principales erreurs du racisme. Le préambule de la lettre déclare que dans la grave persécution qui sévit contre l'Eglise catholique en Allemagne « on fait intervenir des calomnies impudentes et on répand partout les doctrines les plus pernicieuses, faussement colorées du nom de science, dans le but de pervertir les esprits et d'en arracher la vraie religion ».

Les propositions que nous allons citer sont vraiment contenues dans le « coran » naziste, mais il est bien évident que la propagande sait habilement orchestrer ces « leitmotifs », leur donner des résonances harmoniques qui en corrigent la brutalité et troublent l'âme ardente des jeunes. Au lieu d'une exégèse analytique qui nous arrêterait à chaque proposition, nous allons reproduire de suite les huit articles du Syllabus; puis, nous tâcherons d'en faire un commentaire synthétique et général.

1. « Les races humaines, par leurs caractères naturels et immuables, sont tellement différentes que la plus humble d'entre elles est plus loin de la plus élevée que de l'espèce animale la plus haute. » (En style direct et brutal, cela revient à dire : il y a plus de différence entre un aryen nordique et un Juif qu'entre un homme et un chien !)

2. « Il faut, par tous les moyens, conserver et cultiver la vigueur de la race et la pureté du sang; tout ce qui conduit à ce résultat est, par le fait même, honnête et permis. »

3. « C'est du sang, siège des caractères de la race, que toutes les qualités

L'Organisation corporative

Expression concrète du bonheur social

par le

R. P. JEAN D'AUTEUIL RICHARD, S. J.

Pourquoi parler d'organisation corporative dans ce magnifique album destiné à commémorer, avec le souvenir de Gutenberg, le quinzième anniversaire de la fondation de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie ?

C'est que l'organisation corporative, aux yeux de la Fédération, exprime le plus parfaitement l'idéal de bonheur, de santé et de paix sociale, à la réalisation duquel elle se dévoue depuis quinze ans.

Personne, je pense, n'hésitera à reconnaître que, même indépendamment des innombrables et tragiques problèmes soulevés par la guerre, cela va mal dans le monde. Très mal.

De larges portions de la société ne peuvent se procurer les éléments essentiels d'une vie matérielle décente en fait de nourriture, de vêtement et d'habitation. Un chômage généralisé prive des millions d'hommes du droit de travailler et de fonder un foyer. La technique industrielle poursuit toujours sa marche en avant, et pourtant le standard de vie des masses baisse. La richesse augmente sans cesse... et la pauvreté aussi. La classe paysanne et, depuis quelque temps, la classe moyenne rejoignent progressivement la classe ouvrière sous le

signe fatidique de l'insécurité prolétarienne.

Cela ne peut durer indéfiniment.

La lourde mission des travailleurs sociaux est de prévenir la révolution en favorisant une saine évolution de la société.

Mais en quel sens ?

Impossible — et c'est heureux ! — de revenir en arrière vers l'organisation, plus exactement : vers l'absence d'organisation, économique et sociale, du siècle dernier. Le libéralisme est bel et bien dépassé.

L'avenir, d'autre part, n'est guère engageant. Au train où vont les choses, il semble que la société malade doive verser fatalement dans l'un ou l'autre

des exécrables systèmes, du communisme ou du totalitarisme, l'un et l'autre également destructeurs de toutes les valeurs humaines et spirituelles.

Des chrétiens refuseront toujours de se laisser enfermer dans ce dilemme stupide.

Pour échapper à l'anarchie du communisme (née de l'anarchie libérale), ils organiseront fortement la société. Ils le feront d'après les inclinations naturelles des hommes qui les poussent à s'associer les uns aux autres, d'après la communauté de leur travail, de leurs métiers et de leurs intérêts. Ainsi renaîtront les corps professionnels ou corporatifs, dont on trouve déjà des éléments dans les syndicats et plus en-

core dans les commissions paritaires de l'industrie.

Pour échapper aux écrasements inhumains des totalitarismes, les chrétiens sociaux arracheront à l'emprise tentaculaire de l'Etat ces mêmes corps professionnels reconstitués pour les doter d'une autonomie juridique aussi large que possible.

L'Etat, ainsi allégé de charges économiques et sociales — qui d'ailleurs dépassent sa compétence, — rentrera enfin dans son rôle essentiel et indispensable, qui est de coordonner et de diriger de haut les diverses activités de la nation.

Voilà en deux mots la substance de l'organisation corporative.

Jaillie de la nature même de l'homme et de la société, l'organisation corporative est universelle. Puissent se multiplier chez nous les hommes de tête et de cœur pour en appliquer les principes sauveurs aux besoins particuliers de notre pays.

••

Et encore...

Pourquoi parler d'organisation corporative dans cet album préparé par la Fédération des Métiers de l'Imprimerie ?

(Suite à la page 8)

Le nationalsocialisme allemand

(Suite de la page 5)

intellectuelles et morales de l'homme dérivent, comme de leur source principale.

4. « Le but essentiel de l'éducation est de développer les caractères de la race et d'enflammer les esprits d'un amour brûlant de leur propre race, comme du bien suprême. »

5. « La religion est soumise à la loi de la race et doit lui être adaptée. » (Christianisme positif !!)

6. « La source première et la règle suprême de tout l'ordre juridique est l'instinct racial. »

7. « Il n'existe que le Kosmos, ou l'Univers, Etre vivant; toutes les choses, y compris l'homme, ne sont que des formes diverses, s'amplifiant au cours des âges de l'Universel Vivant. » (Monisme panthéiste !)

8. « Chaque homme n'existe que par l'Etat et pour l'Etat. Tout ce qu'il possède de droits dérive uniquement d'une concession de l'Etat. » (Totalitarisme.)

Voilà donc, résumées et condensées, les principales erreurs du racisme. Est-il besoin d'en faire un commentaire détaillé ? Ne suffira-t-il pas de souligner quelques points fondamentaux ?

Négation du vrai Dieu

Dans cette religion de la race et ce culte idolâtrique du sang n'y a-t-il pas la négation du vrai Dieu ? Sans doute, les harangues officielles se terminent souvent par un appel au « Tout-Puissant, au Dieu qui bénit le peuple allemand ». Mais ces expressions recouvrent une conception panthéiste. Le Dieu de la race allemande, c'est l'élan vital du sang nordique, le vouloir-vivre collectif d'un peuple puissant qui aspire à la force du surhomme rêvé par Nietzsche; ce Dieu, c'est un pouvoir impersonnel, c'est l'âme de la race, de la nature et de la terre allemande.

Au mois d'août 1938, dans une Lettre pastorale collective, — qui reste un document de tout premier ordre, — les évêques allemands dénonçaient l'erreur panthéiste : « On veut rejeter le Dieu des chrétiens pour mettre à sa place un « Dieu allemand »; mais que signifie, en définitive, « un Dieu allemand » ? Ce Dieu serait-il par hasard différent du Dieu des autres peuples ? Si oui, il en existe autant qu'il y a de races et de nations, c'est-à-dire qu'au fond il n'en existe aucun... On a proclamé que l'Allemand ne reconnaît pas le « Dieu créateur ». Par là l'Allemand fait éternel le monde caduc et rejette l'unique et seul vrai Dieu, entendant, sous le concept de Dieu, tout au plus une expression de l'âme raciale. Mais un tel Dieu ne signifie rien. » (Documentation catholique, 1938, col. 1110.)

L'encyclique *Mit Brennender Sorge* signale la confusion panthéiste : « Ne croit pas en Dieu celui qui se contente

de faire usage du mot Dieu dans ses discours, mais celui-là seulement qui à ce mot sacré unit le vrai et digne concept de la divinité.

« Quiconque identifie, dans une confusion panthéistique, Dieu et l'univers, abaissant Dieu aux dimensions du monde ou élevant le monde à celles de Dieu, n'est pas de ceux qui croient en Dieu. »

« Quiconque, suivant une prétendue conception des anciens Germains d'avant le Christ, met le sombre et impersonnel Destin à la place du Dieu personnel, nie par le fait la Sagesse et la Providence de Dieu... »

« Quiconque prend la race, ou le peuple, ou l'Etat... quiconque prend ces notions... et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là... est loin de la vraie foi en Dieu et d'une conception de la vie répondant à cette foi. » (Ed. E.S.P., pp. 41-42.)

Négation de l'âme spirituelle et immortelle

En exaltant comme valeur suprême la pureté et la vigueur du sang, le nazisme s'enlise dans un panthéisme matérialiste qui est la négation de l'âme spirituelle et immortelle. Que signifie, en effet, ce culte du corps, cette mystique des sports, de la gymnastique collective, cette religion de l'entraînement physique en plein air ?

Pour séduire la jeunesse, on lui parle d'immortalité, mais il s'agit d'une immortalité impersonnelle et collective; on lui enseigne que les individus sont des choses éphémères comme les feuilles de l'arbre; les feuilles tombent et meurent au pied de l'arbre, mais, en enrichissant la terre, elles contribuent à rendre l'arbre plus grand, plus fort et plus beau; ainsi les individus meurent, mais après avoir servi la communauté raciale, ils se survivent dans l'immortalité d'un peuple puissant et glorieux.

La lettre collective de l'épiscopat allemand est très explicite sur ce point : « Dans la pleine conscience de notre responsabilité, nous nous élevons donc contre une conception purement matérielle de la vie humaine et contre la négation de l'existence d'une âme immortelle. » (Documentation catholique, 1938, col. 1112.) L'encyclique *Mit Brennender Sorge* déclare : « Quiconque ne veut désigner par le mot immortalité que la continuation ici-bas de la vie collective dans la durée de son peuple..., celui-là renverse et falsifie l'une des vérités fondamentales de la foi chrétienne... » (Page 51.)

Négation du christianisme et de l'Eglise

Avec son vocabulaire pseudo-mystique et en vertu de la logique du système, le nazisme est la négation du

christianisme et de l'Eglise. Nous pourrions accumuler les textes tirés des publications officielles du régime : invectives contre le christianisme qu'on appelle une « religion infectée de judaïsme, indigne de l'âme allemande »; parodies sacrilèges des textes chrétiens, insultes grossières contre le Pape, les évêques et le clergé. Mais à quoi bon aligner des citations ? Les faits parlent encore plus haut que les textes. Comment expliquer cette persécution systématique, implacable contre l'Eglise ? D'où vient cet acharnement sadique contre le clergé, procès des devises, procès pour immoralité, internement dans les camps de concentration, espionnage féroce de la Gestapo ? Pourquoi a-t-on supprimé toutes les écoles confessionnelles, les collèges chrétiens, les associations catholiques et les oeuvres de presse ? Les chrétiens d'Allemagne sont condamnés au régime du ghetto. On voudrait imposer aux catholiques « une sorte de vie réduite aux Catacombes » (Documentation catholique, 1938, col. 1105). Depuis le début de la guerre, que de cruautés à l'égard des catholiques polonais, combien de profanations sacrilèges et d'églises fermées !

Dira-t-on que ces excès sont le fait de fanatiques irresponsables, sans mandat officiel ? Relisons la très grave déclaration des évêques allemands, qui sont beaucoup mieux informés sur la situation que les sympathisants hitlériens d'Amérique : « Aujourd'hui, nous devons à nouveau, forts de toute une série d'expériences, constater que les attaques... tendent à l'anéantissement et à la ruine de la vie catholique; bien plus : à la destruction de l'Eglise catholique en Allemagne. Oui, elles tendent à déraciner le christianisme tout entier et à implanter une croyance qui n'a plus rien de commun avec la foi divine et la foi en l'au-delà... L'évolution des conceptions doctrinales du régime fait apparaître de plus en plus clairement que les cercles dirigeants eux-mêmes ne veulent plus d'un accord réel et permanent avec nous et avec l'Eglise catholique... Que la lutte soit dirigée non seulement contre l'Eglise, mais contre le christianisme comme tel, nous l'avons déjà clairement démontré plusieurs fois. » (Documentation catholique, 1938, col. 1104, 1106, 1107.)

En vertu de sa logique interne, l'idolâtrie raciale n'est-elle pas nécessairement antichrétienne ? Elle se heurte au dogme de la paternité universelle de Dieu qui embrasse dans son amour toute la famille humaine, sans distinction de races ou de nations. Elle s'oppose au dogme du Christ, Rédempteur universel, qui, de ses bras étendus sur la croix, appelle au salut toutes les nations, tous les peuples, toutes les races. Le racisme, exaltation d'orgueil, de mépris haineux et de violence injuste,

n'est-ce pas l'antithèse de la doctrine chrétienne qui enseigne la charité universelle, la fraternité humaine, l'union dans le corps mystique, le pardon des offenses et l'amour, même envers les ennemis ? Le nationalisme païen et raciste n'est-il pas l'antithèse de l'internationalisme chrétien de l'Eglise catholique, universelle, qui accueille avec amour tous les hommes, quelle que soit leur race, leur couleur ou leur langue ?

Négation du droit naturel

Après avoir nié Dieu, l'âme spirituelle et immortelle, le christianisme et la mission de l'Eglise, le nazisme répudie le droit naturel qui impose des limites au pouvoir de l'Etat, qui sauvegarde l'autonomie de la famille et les droits innés de la personne humaine. En vertu d'un totalitarisme plus barbare que les doctrines tyranniques des anciens, on prétend que tous les droits viennent de l'Etat, qu'ils peuvent être arbitrairement révoqués ou limités par l'Etat. Bref, les personnes humaines ne sont que des instruments destinés à servir la communauté raciale; les individus ne sont que des pièces engrenées dans un mécanisme collectif; le peuple est un troupeau qui doit se laisser conduire par le chef sans demander où l'on va. Totalitarisme grégaire qui légitime et favorise les pires oppressions.

Bolchevisme « rouge » et bolchevisme « brun »

Terminons cette critique par un parallèle entre nazisme et communisme. Pendant longtemps on a pu croire que les deux idéologies étaient opposées. Depuis le début de la guerre, la collusion germano-soviétique est un fait qui éclaire singulièrement les affinités profondes du bolchevisme « rouge » et du bolchevisme « brun ». Assurément, il y a une certaine diversité : le communisme est un évangile basé sur les valeurs économiques et la classe prolétarienne; le nazisme s'appuie sur les valeurs biologiques du sang et de la race. L'un est fondé sur le matérialisme « économique », l'autre est un matérialisme « anthropologique ». Les rouges exaltent l'instinct du prolétariat, les bruns font appel à la voix du sang, à « l'âme animale », qui, une fois exaspérée, est capable des pires violences.

Malgré ces modalités diverses, les deux matérialismes se rencontrent dans la lutte contre Dieu et l'Eglise, dans la négation des véritables valeurs spirituelles. Les méthodes peuvent varier; la persécution « rouge » a été plus franchement brutale; la persécution est menée par les bruns avec une tactique plus subtile et une stratégie plus scientifique. Les deux bolchevismes sont une terrible menace pour la civilisation chrétienne et les plus hautes valeurs humaines. Que Dieu sauve le monde de la tyrannie communiste et naziste !

Première session de formation sociale au Saguenay

Historique et réalisation, vues d'avenir

Les écoles d'été de formation sociale inaugurées dans le Québec depuis quelques années ont suscité dans le pays un intérêt que justifie l'importance des sujets traités, la gravité de la situation et les résultats escomptés.

La haute portée éducative de même que l'utilité pratique de ces sessions de formation ont été démontrées par les magnifiques réalisations dont elles ont été l'inspiration plus ou moins directe. Il n'est personne aujourd'hui qui ne veuille de bon coeur en reconnaître l'importance.

..

Le Royaume du Saguenay est géographiquement isolé du reste du pays, mais il ne reste pas pour cela indifférent aux questions sociales ou nationales qui préoccupent le Canada. On a vu, dès le début du siècle, naître ici les Syndicats nationaux catholiques à l'instigation de Mgr Lapointe que je salue ici comme apôtre, pionnier et éducateur. De façon générale, on peut affirmer que le Saguenay, dans tous les domaines, s'est développé au même rythme que le reste du pays : toutes les sociétés, toutes les institutions, toutes les initiatives qui font la gloire du Québec sont ici florissantes.

Historique

Il nous manquait, pour compléter le réseau de nos organismes sociaux, une école d'été de formation sociale, bien adaptée à nos besoins et à notre caractère particulier. Les autorités acéjistes en général, et en particulier M. l'abbé Georges-E. Côté, aumônier de la J.I.C. à Chicoutimi, caressaient depuis longtemps ce projet; mais les difficultés de l'organisation semblaient insurmontables jusqu'au jour où, ce printemps, le P. Jean d'Auteuil Richard, S. J., de l'Ecole Sociale Populaire de Montréal, vint à Chicoutimi donner une conférence sur le corporatisme.

La question fut alors soulevée, et c'est de ce jour que la Semaine de la Villa de la Jeunesse est née.

Le R. P. Richard se chargeait de dresser un programme et de trouver des professeurs. A la J. I. C. incombait la tâche de préparer le public par une publicité appropriée et d'assumer la responsabilité matérielle de l'organisation.

Ici, tout alla pour le mieux jusqu'à la promulgation de la loi de mobilisation. Il y eut alors une panique : on escomptait toutes sortes de difficultés; le projet allait être abandonné quand une dernière intervention, venue de Montréal, par l'entremise du R. P. Raymond Dunn, S. J., aumônier général de la J. I. C., redonna à tous espoir et courage.

Après d'intenses préparatifs, l'Ecole s'ouvrait à la Villa de la Jeunesse, le mercredi 24 juillet dernier, sous la direction générale du R. P. Dunn. Les PP. Richard, Cousineau et Chagnon étaient délégués comme professeurs et conférenciers par l'Ecole Sociale Populaire de Montréal...

Voilà, en résumé, l'historique de la première session de formation sociale tenue à Chicoutimi.

Les cours

Le programme de cette première semaine comprenait des sujets destinés à ouvrir des horizons sur le problème social plutôt qu'à l'approfondir. J'aurais mauvaise grâce de tenter de les résumer ici. Je me contenterai de signaler quelle a été la tâche de chacun de nos professeurs, tout en glissant quelques remarques propres à mieux faire connaître la situation au Saguenay.

L'exemple de la France est une preuve terrible de ce que peut apporter la désorganisation morale et matérielle de la famille. Au Canada, la famille semble garder son caractère d'homogénéité, mais le chômage et la crise du logement sont des facteurs matériels qui concourent fatalement à la déchéance de la famille. Au Saguenay, où la vie a gardé un caractère rural, même dans les petites villes, la famille n'a presque rien perdu de son ancienne vitalité.

Les remarquables travaux que le P. Jacques Cousineau nous a présentés sur l'importance du problème de la famille dans la société moderne, sur l'évolution historique de la famille et sa situation actuelle dans le monde n'en étaient que plus précieux. Puisse-nous en profiter pour prévenir la déchéance de nos belles familles du Saguenay.

Le P. Louis Chagnon, S. J., pour sa part, est entré dans les questions très délicates des erreurs modernes sur la famille et le mariage, mais il s'en est tiré avec une virtuosité qui fait honneur à sa science et à ses dons d'expression. De plus, en présence de S. Exc. Mgr Melançon et d'une nombreuse assistance, il a donné la conférence de clôture sur un sujet brûlant d'actualité : le national-socialisme allemand, dont il a puissamment analysé la philosophie pernicieuse.

Le P. Richard a exposé en connaisseur deux sujets qui nous ont grandement intéressés parce que nous les connaissons d'expérience au Saguenay et à Chicoutimi surtout : la crise du chômage et celle du logement. Le P. Richard a donné deux autres cours, l'un sur la convention collective de travail, l'autre sur les relations entre l'économique et le social.

On sait quels succès remarquables la coopération remporte dans notre région. Il convenait qu'il y eût à notre semaine un cours de doctrine sur le sujet. M. Arthur Tremblay, étudiant à l'Ecole des Sciences sociales, économiques et politiques de Québec, s'est acquitté de cette tâche en un magnifique et solide exposé. M. Tremblay est un jeune Chicoutimien qui nous fera honneur s'il atteint l'idéal élevé qu'il s'est fixé.

Les cercles d'études ont été très intéressants. Ils ont fourni à nos professeurs l'occasion de donner des précisions qui entrent difficilement dans le cadre d'une conférence ou d'un cours.

Chaque soir, la radio apportait à toute la région les échos de la Villa de la Jeunesse; ainsi, le grand public a pu jouir de nos conférences et s'intéresser aux questions étudiées.

Collaboration

La plus précieuse de toutes, évidemment, a été celle de S. Exc. Mgr Melançon, qui, dès qu'il en fut informé, accorda à la Semaine de la Villa tout son intérêt de pasteur du diocèse. Dimanche soir, 28 juillet, Son Excellence vint en personne présider la dernière séance de la semaine. Sa présence au milieu de nous était déjà un splendide encouragement; son allocution de clôture en contenait d'autres bien précieux qui nous sont allés au coeur et pour lesquels nous, les jeunes, lui sommes profondément reconnaissants.

Ce sont ensuite nos sémiers qui se sont imposés nécessairement des sacrifices pour se transporter à la Villa de la Jeunesse pour la session entière ou pour l'une ou l'autre des conférences.

Les Syndicats catholiques de Chicoutimi, de Jonquières, de Kénogami et de Bagotville ont envoyé aux cours du soir et pour la journée entière du dimanche de belles délégations. Leur présence au milieu de nous, tout en leur permettant de profiter eux-mêmes de l'enseignement social dispensé à la Villa, a assuré à l'initiative de la J. I. C. un succès plus éclatant.

Enfin, pour ne pas parler ici d'autres inappréciables collaborations, je dois en terminant féliciter aussi l'Ecole Sociale Populaire de Montréal, car le succès remporté à la Villa de la Jeunesse est bien aussi le sien. Tous nos remerciements lui sont assurés.

Si on en juge par l'enthousiasme suscité cette année, nous pouvons croire que la session de formation sociale de la Villa de la Jeunesse deviendra une institution traditionnelle. L'Ecole Sociale Populaire trouvera là un vaste champ d'action d'où elle pourra rayonner dans notre magnifique Royaume.

Vincent BRASSARD,
Section Labrecque de la J. I. C.

Education ouvrière

Nécessité et tendance

L'éducation ouvrière implique toute une destinée, dès que l'on consent à en comprendre le sens vrai, comportant, à la fois, un souci d'instruction et de connaissances, soutenu par des intentions morales.

Tout d'abord, une des premières conséquences de la juste définition du terme *éducation ouvrière* sera de donner au mot *ouvrier* un sens nouveau et plus complet, pas réservé à désigner exclusivement le travailleur manuel, comme aujourd'hui. L'évolution sociale fait de chacun de nous, tant intellectuels que manuels, des *ouvriers*, ou plutôt des *travailleurs*, et par là même le rôle des travailleurs grandit, en importance et en responsabilité, dans la grande oeuvre de la communauté humaine.

C'est pourquoi l'éducation ouvrière prend une importance toujours grandissante, et requiert, dès à présent, dans ses divers aspects, de la réflexion, des décisions, des programmes, des idées en un mot, le tout bien équilibré en un tout organique de culture et de documentation.

Il y a certes longtemps déjà que des réformateurs « ouvriéristes » ont exposé toutes les raisons de la nécessité de l'éducation ouvrière, et peut-être ne reste-t-il pas grand'chose à ajouter en fait d'argument de fond... Sinon ceci... qu'il y a urgence plus que jamais, pour les travailleurs, de comprendre la gravité de l'époque qu'ils vivent, la multiplicité, la tragique urgence de nos divers problèmes sociaux.

Anciennement, les ouvriers n'avaient que le souci de se défendre, — et ce souci absorbait toute la substance de leurs énergies... Aujourd'hui, il faut à la fois *se défendre* et *créer*, car la part du *travail* dans l'économie du monde devient de plus en plus décisive...

Il faut donc que les travailleurs sachent, comprennent, s'informent, s'instruisent... et, davantage encore, il faut qu'ils deviennent des hommes capables d'intervenir dans toutes les situations de la vie collective..., capables de comprendre, sans se laisser arrêter par des formules peut-être dépassées, la tâche incomparable qu'il leur incombe de jouer dans le salut de l'humanité.

Les problèmes nationaux, — finances, production, distribution, transport, etc., — tendent heureusement à se fondre de plus en plus dans une saine économie plus humaine. Il faut que le travail devienne la règle de vie de la nation, ce qui veut dire la règle de vie de l'homme lui-même. Or, l'homme étant à la fois corps et *esprit*, nous revenons ainsi au sens intégral de l'éducation ouvrière, qui nous commande, dès le départ, de nous préoccuper de la formation complète, c'est-à-dire intégralement humaine, du travailleur.

..

A la base de l'éducation ouvrière, nous posons donc le double fondement de *culture générale* et de *documentation sociale*.

Un petit effort de synthèse va nous faire comprendre que *culture générale* et *documentation sociale* sont les termes complémentaires d'un même mode de formation de notre intelligence et de nos volontés, en ce que la culture générale guide et oriente nos efforts, tandis que la documentation sociale les soutient. Ne faisons donc aucun classement aujourd'hui, quitte à y revenir plus tard, lorsque nous établirons un commencement de programme de culture générale et de documentation. Qu'il suffise, pour le moment, de si-

gnaler l'importance de nos options d'aujourd'hui sur les solutions sociales de demain.

Demain... c'est l'acuité encore plus vive et plus urgente des problèmes sociaux non résolus d'hier, et de tout temps. C'est le chômage, les dettes, la grève, la désorganisation, le désengagement, les querelles, et, au total, c'est surtout le manque de préparation et l'atrophie inexcusable de notre sens des responsabilités.

Il est caractéristique de noter à cet égard la relation entre le manque de culture générale, d'une part, et l'absence, d'autre part, de doctrine constructive de redressement social dans la plupart des organisations ouvrières du continent nord-américain (Fédération Américaine du Travail, Comité d'Organisation industrielle, etc.). C'est ce qui explique les solutions précaires et courtes généralement mises de l'avant. Or, cela ne suffit plus devant l'ampleur des problèmes d'aujourd'hui et devant les échéances de demain.

Il nous faut donc, pour reprendre la consigne si réaliste de la J. O. C., voir, juger et agir.

..

Cette prise de conscience de notre devoir social une fois accomplie, nous allons tout aussitôt constater que les anciennes solutions du socialisme et du marxisme ou de l'individualisme libéral, l'un et l'autre appuyés sur le matérialisme complet, n'ont rien résolu, et, au contraire, n'ont réussi qu'à dissoudre la moralité de l'homme et, avec elle, les meilleurs espoirs de redressement.

Il faut donc rendre à l'homme son espoir, son élan, sa foi, sa moralité, et ce sera sur ces bases solides que l'on pourra asseoir ses futures entreprises. « Si cet ouvrage vient des hommes, dit l'Écriture, il se détruira lui-même. S'il est l'ouvrage de Dieu, vous ne pourrez le détruire. »

Tel est l'esprit qui doit animer notre règle et notre orientation de culture générale. De là se dégageront dans la lumière les solutions sociales neuves, appropriées, équilibrées, parce que expliquées et comprises dans le développement même de l'enseignement et de l'éducation des travailleurs tant à l'école que dans les exercices pratiques et quotidiens de leur vie ouvrière et sociale.

Les travailleurs saisiront alors le sens et la portée nouvelle de ces mots : salaire, argent, capital, travail, main-d'oeuvre, bénéfices sociaux, responsabilités, droits, devoirs... En un mot, ils comprendront la vraie conception de la vie sociale.

A cet égard, on peut se poser cette simple question : quelles sont actuellement, dans notre mouvement ouvrier dit « organisé », sur ce continent, les solutions d'envergure offertes à nos problèmes d'aujourd'hui et de demain ? A part les Syndicats catholiques, qui ont vraiment une doctrine sociale, mais dont on pourrait souhaiter qu'elle soit plus solidement et généralement maîtrisée par eux, la réponse ne fait pas de doute. C'est pourquoi j'ose dire que si le mouvement ouvrier de ce pays ne se met pas sans délai à l'étude sérieuse de ses propres problèmes, lesquels sont, je me plais à le répéter, ceux de la nation elle-même, il marche à la déroute, entraînant celle du pays, simplement parce qu'il aura failli à sa mission.

En faut-il davantage pour justifier dans notre milieu le besoin urgent d'éducation syndicale et ouvrière ?

Jean PÉRON.

LA FÊTE DU TRAVAIL

A l'occasion de la Fête du Travail, de belles démonstrations de solidarité ouvrière et syndicale auront lieu, comme par le passé, à travers toute la province.

Pour leur part, les Conseils centraux des Syndicats catholiques nationaux préparent activement le programme de la journée. Dans telle ville, ce sera surtout une journée d'études et de formation syndicale; ailleurs, le programme sera plus spectaculaire, comportant processions et défilés.

A Montréal, les Syndicats catholiques tiendront comme d'habitude leur réunion de masse à l'Oratoire Saint-Joseph, sous l'égide du patron des ouvriers. Cette imposante cérémonie religieuse se déroulera dans l'après-midi du dimanche 1^{er} septembre.

Le Conseil central de Montréal étend l'invitation d'y assister non pas seulement à tous les syndiqués catholiques et à leurs familles, mais à tous les travailleurs et au public en général.

Redressement d'un pays = redressement de sa famille

Il faudra du temps, l'échange postal libre, pour juger du sens et de la vigueur propre du redressement qu'accomplit la France de 1940. Les nouvelles de Vichy donnent l'impression que l'équipe groupée autour du maréchal Pétain a décidé entrepris la mise au point du régime dit autoritaire. Gonzague de Reynold avait laissé entendre, dans sa conclusion de *l'Europe tragique*, que l'esprit français, fidèle à sa tradition d'équilibre, trouverait la formule juste de la révolution politique contemporaine et que cette formule se généraliserait vite. Ce travail semble bien amorcé, puisque le correspondant du *New York Times* à Vichy écrit le 6 août : « Ce qui sortira de là sera tout français, c'est-à-dire que ce sera un régime humain et personnel », témoignage que corroborait, à son arrivée à Washington, l'ambassadeur des Etats-Unis en France, M. Bullitt.

Mais la censure qui s'exerce à la source des dépêches invite à la prudence; ils sont trop évidents les intérêts de certaines puissances, politiques ou autres, à laisser croire au monde que le nouveau gouvernement français agit dans une harmonieuse liberté. Ceux qui ont vu la vraie France de près savent l'extraordinaire ressort de son âme, appuyée à une économie équilibrée, et sont prêts à croire que la dé faite présente pourra y préluder à « l'une des plus grandes victoires qu'un peuple ait jamais remportées sur lui-même » (*Presse Associée*, 6 août). Les Canadiens français, dont le destin divorce pour l'instant d'avec celui de leur mère-patrie, le souhaitent mais, se rendant compte de l'obscurité des temps, ils attendent de plus amples preuves pour se réjouir à fond des nouvelles orientations de la politique française.

Quoi qu'il en soit, un fait demeure, les nouveaux chefs s'intéressent à la famille. Non seulement leur devise dit : Travail, Famille, Patrie, mais la Chambre basse de l'Etat sera élue par les organisations familiales. Les discours de M. Ybarnégary, ministre de la Famille et de la Jeunesse, nous parlent du respect de l'autonomie familiale, de la préférence donnée aux pères de famille dans l'embauchage, de la rémunération des ouvriers proportionnelle au nombre des enfants (principe qui peut mener loin, mais un Basque qui parle reste un homme du Midi !), du retour de la mère au foyer et de l'enseignement ménager aux jeunes filles. Les lignes de force du régime ont un sens familial.

Plusieurs voudront voir en cette orientation une transposition plus ou moins libre de la formule allemande des trois « K » (*Kinder*, enfants, *Kirche*, église, *Küche*, cuisine), quand c'est tout autre chose, et l'aboutissement de toute une campagne d'éducation menée par la meilleure France. J'ai sous les yeux le dernier numéro (avril 1940) qui nous

soit parvenu de l'organe de la L. A. C. (Ligue agricole chrétienne), *Foyer Rural*, de Rennes; on y lit cette manchette énorme : « Le redressement du pays se fera par le redressement de la famille. » D'ailleurs, les Droits de la Famille ont été proclamés en France dès 1920 par le général de Castelnau et pas moins de vingt associations poursuivaient en 1938 une action familiale soit en général soit sur un point particulier. Les allocations familiales, depuis longtemps généralisées dans l'industrie, furent progressivement étendues à l'agriculture dès 1938, si bien que le 1^{er} avril 1940 tous les travailleurs de France en bénéficièrent. Après une campagne fructueuse menée par l'Union féminine civique et sociale, on adoptait le Code de la Famille.

Ainsi donc, le gouvernement de Vichy n'a eu qu'à continuer le travail, et lui qui rétablit les vieilles provinces françaises se réclamera sans doute du vieux jurisconsulte Bodin : « Il est impossible que la République vaille rien, si les familles qui sont les piliers d'icelle sont mal fondées. »

Mais une question vient à l'esprit : comment se fait-il qu'en dépit de toute cette campagne d'opinion en faveur de la famille les sources de la vie se soient peu à peu taries en France au point que dès 1935 les décès l'aient emporté sur les naissances? Le travail passé des associations de familles fait augurer un redressement dans l'avenir, mais pourquoi, par qui et comment a-t-il été entravé? Un peu de lumière sur ce mystère empêchera beaucoup de condamnations en bloc de la France soit républicaine soit dictatoriale et permettra de tirer leçon pour le Canada de l'expérience douloureuse de la France.

Un sérieux examen de conscience sur nous-mêmes s'impose cette année, pour préparer l'après-guerre. La situation de notre famille canadienne nous préoccupe-t-elle? Connaissons-nous la température de notre milieu familial canadien-français? Avec les inévitables toxines qui empoisonnent notre organisme familial, y a-t-il les antitoxines nécessaires à l'équilibre qu'est la santé? Réagissons-nous par une action concertée parce qu'étudiée, ou bien nous reposant sur la force traditionnelle de notre groupe familial, nous exposons-nous à un réveil terrible, sans possibilité de reprise, où nous serons collés pour de bon? La France savait son mal et organisait sa défense. Nous ignorons le nôtre et laissons faire.

Cette comparaison avec la France nous aidera à faire le point de notre évolution familiale et à marquer les étapes d'une saine politique familiale, condition de paix et de progrès social. « La richesse d'une patrie coule dans les veines de ses fils. » (Kipling.) Ce sera le sujet traité cette année dans cette colonne.

L'ÉCOLE DE FORMATION SOCIALE

Après Chicoutimi et Boucherville, Vaudreuil a bénéficié de la session intensive de formation sociale organisée par l'École Sociale Populaire. C'est là, dans le pittoresque paysage de Belle-Plage, sur les bords du lac des Deux-Montagnes, face à Oka, que cette initiative a débuté, il y a huit ans. C'est là aussi, peut-on dire, qu'elle se poursuit sous sa forme la plus méthodique et la plus fructueuse. Enseignement de maîtres compétents et travail personnel intense d'élèves diligents s'unissent, dans les conditions matérielles les plus favorables, pour faire donner à l'œuvre son plein rendement. Des exercices pratiques variés viennent compléter le programme. Cette année, pour profiter d'une équipe exceptionnelle de professeurs, dont plusieurs arrivaient des grandes universités européennes, des élèves de marque étaient accourus des quatre coins de la province : Montréal,

Sherbrooke, Joliette, Trois-Rivières, Sorrel, Québec et même Ottawa. Prêtres, hommes publics, chefs syndiqués, animateurs d'œuvres, etc., étudièrent et discutèrent la reconstruction chrétienne de la société dans notre pays, par la famille et l'organisation professionnelle et corporative.

Cette doctrine lumineuse, ce plan vigoureux de restauration sociale puisé dans les encycliques et que d'éminents hommes d'Etat contemporains, tels Salazar et Van Zeeland, ont jugé supérieur à tout autre, les élèves de l'École de formation sociale, tant ceux de Chicoutimi et de Boucherville que ceux de Vaudreuil, en ont retenu les données précises et vont s'en constituer maintenant dans leurs différents milieux les réalisateurs et les apôtres. L'heure n'est peut-être pas très lointaine où, grâce à l'aide de Dieu, leurs efforts feront lever la moisson. J.-P. A.

L'ORGANISATION CORPORATIVE

(Suite de la page 6)

C'est que la Fédération a joué un rôle important dans l'orientation vers l'organisation corporative qui se dessine depuis quelques années dans notre province.

Personne n'a oublié les années tragiques qui suivirent le krach de 1929. Ce fut un sauve-qui-peut, déclenchant une formidable poussée de concurrence, sauvage, souvent déloyale, toujours désastreuse.

La lutte pour la vie se posait, pour les patrons comme pour les ouvriers, dans les termes classiques du *to be or not to be*.

Où s'arrêterait cette avilissante surenchère à rebours menée par les moins scrupuleux ou les plus nécessiteux, et que les meilleurs ne pouvaient essayer de bloquer sans chavirer dans la faillite ou le chômage?

C'est le grand mérite de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie d'avoir lancé l'idée si féconde de l'extension juridique des conventions collectives de travail, familière aujourd'hui à tous les ouvriers et à tous les patrons du Québec.

On lira dans un autre article de cet album le texte de l'historique résolution présentée par la Fédération au congrès annuel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, tenu à Québec en septembre 1931. Ce fut le commencement d'une énergique et intelligente campagne d'éducation populaire.

Trois ans plus tard, le 20 avril 1934, le Parlement du Québec, un des premiers au monde, inscrivait dans les statuts de la province la loi désormais fameuse dite de l'*extension juridique des conventions collectives de travail*.

La nommer suffit à rappeler les services qu'elle a rendus, tant aux patrons qu'aux ouvriers, pour brider cette concurrence désastreuse dont nous parlions à l'instant et pour stabiliser, dans la justice, les principales conditions de travail.

La législation de 1934, en prévenant l'avilissement progressif des salaires et du standard de vie, *enrayait le communisme*; en confiant aux groupements ouvriers et patronaux l'organisation de l'industrie, elle *enrayait pareillement le centralisme gouvernemental*, prélude à la dictature.

Par ses dispositions et en particulier par la création audacieuse des *comités paritaires*, véritables organismes pré-corporatifs, la législation de 1934 donnait à l'économie québécoise une orientation originale, également éloignée du communisme et du totalitarisme, vers l'*organisation corporative*.

La solution corporative

par
Léon-Mercier GOUIN et Maximilien CARON
professeurs à l'Université de Montréal

En quelques pages substantielles qui vont droit au but, MM. Gouin et Caron exposent à leurs concitoyens ce qu'il faut entendre par l'organisation corporative et quels services rendrait à notre province cette institution. Ils n'en voient pas d'autre capable de construire la société chrétienne que tous appellent et qui seule nous sauvera de la révolution. Ils établissent aussi de quelle façon l'organisation corporative peut s'établir dans notre province sans bouleverser notre constitution et sans imposer un régime dictatorial. Elle viendra du peuple, des groupements professionnels et sera régie par eux, sous le contrôle de l'Etat.

Tous devraient lire ce feuillet de douze pages et, s'il leur plaît, s'en faire les propagandistes. Il se vend : 2 pour 5 sous, 5 pour 10 sous, 75 pour \$1.00 franco.

Les Objectifs de l'Action catholique

par
le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Ouvrage de grande actualité et qui sera utile à tous ceux, prêtres et laïcs, qui veulent affermir le règne du Christ au Canada.

130 pages : 50 sous, 55 sous franco

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
Montréal

Et enfin...

Pourquoi parler de corporatisme dans cet album-souvenir de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie?

C'est que la Fédération prétend faire sa part dans l'instauration, chez nous, de l'organisation corporative où depuis longtemps elle a reconnu l'expression la plus parfaite du bonheur social.

Dans le champ de l'organisation industrielle, les métiers de l'imprimerie sont particulièrement favorisés. Ils sont très peu exposés au chômage saisonnier, qui affecte si gravement, par exemple, l'industrie de la construction. Les diverses occupations, telles que celles de typographes, de linotypistes, de pres-siers, de relieurs, etc., se démarquent nettement et facilitent l'organisation méthodique de la profession. L'apprentissage de même s'y contrôle assez facilement et prépare une classe d'ouvriers bien évolués.

Aussi, n'est-il pas étonnant que, dans tous les pays, les métiers de l'imprimerie aient toujours été parmi les premiers à fonder des organisations ouvrières et les plus constants à les maintenir vigoureuses. Faut-il rappeler que l'histoire ouvrière canadienne remonte à la fondation à Québec, en 1827, d'un syndicat d'imprimeurs, et que c'est un syndicat de typographes de Toronto qui a tenu le rôle le plus important dans les origines du mouvement syndical ontarien et canadien?

Gratifiés d'avantages particuliers, les syndicats de l'imprimerie se doivent donc à eux-mêmes et doivent à la classe ouvrière dont ils sont solidaires d'être toujours en flèche quand il s'agit de réformes sociales. Nous avons signalé avec plaisir la splendide initiative prise en 1931 par la Fédération des Métiers de l'Imprimerie et qui aboutit à la législation sur l'extension juridique des conventions collectives de travail.

Cette loi, avons-nous dit, si parfaite soit-elle, n'est qu'une étape vers un idéal beaucoup plus large de réaménagement social d'après les principes corporatifs. Ce n'est pas trop attendre, me semble-t-il, de la Fédération qu'elle se montre dans l'avenir aussi progressive que dans le passé, et qu'elle mette son honneur à promouvoir, pour le plus grand bien de toute la profession et de la société entière, l'organisation corporative de la province.

Des motifs nombreux et pressants l'y exhortent, dont les moindres ne sont pas les avis des sociologues les plus réputés et les invitations souvent réitérées des derniers grands Pontifes de Rome, la plus haute autorité sociale et morale au monde.

Semaine sociale de Bordeaux

Nous avons pu faire venir quelques exemplaires du dernier volume des Semaines sociales de France :

LE PROBLÈME DES CLASSES dans la communauté nationale et dans l'ordre humain

Ce volume de 562 pages, grand format, est un des plus importants qui soient parus. Il contient vingt et un cours ou conférences dus à de hautes personnalités catholiques : M. Eugène Duthoit, Mgr de Solages, MM. François Perroux, Marcel Prélot, Charles Blondel, Jean Brèthe de la Gressaye, Emmanuel Gounot, les PP. Chenu, O. P., Delos, O. P., de Lestapis, S. J., etc., etc.

Prix : \$2.00 franco.

École Sociale Populaire - Montréal

L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bimensuel de doctrine et d'action sociale

publié par

LES SEMAINES SOCIALES et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction : 1961, rue Rachel Est
Administration : 4260, rue de Bordeaux
MONTRÉAL

Le numéro : 5 sous; l'abonnement : \$1.00